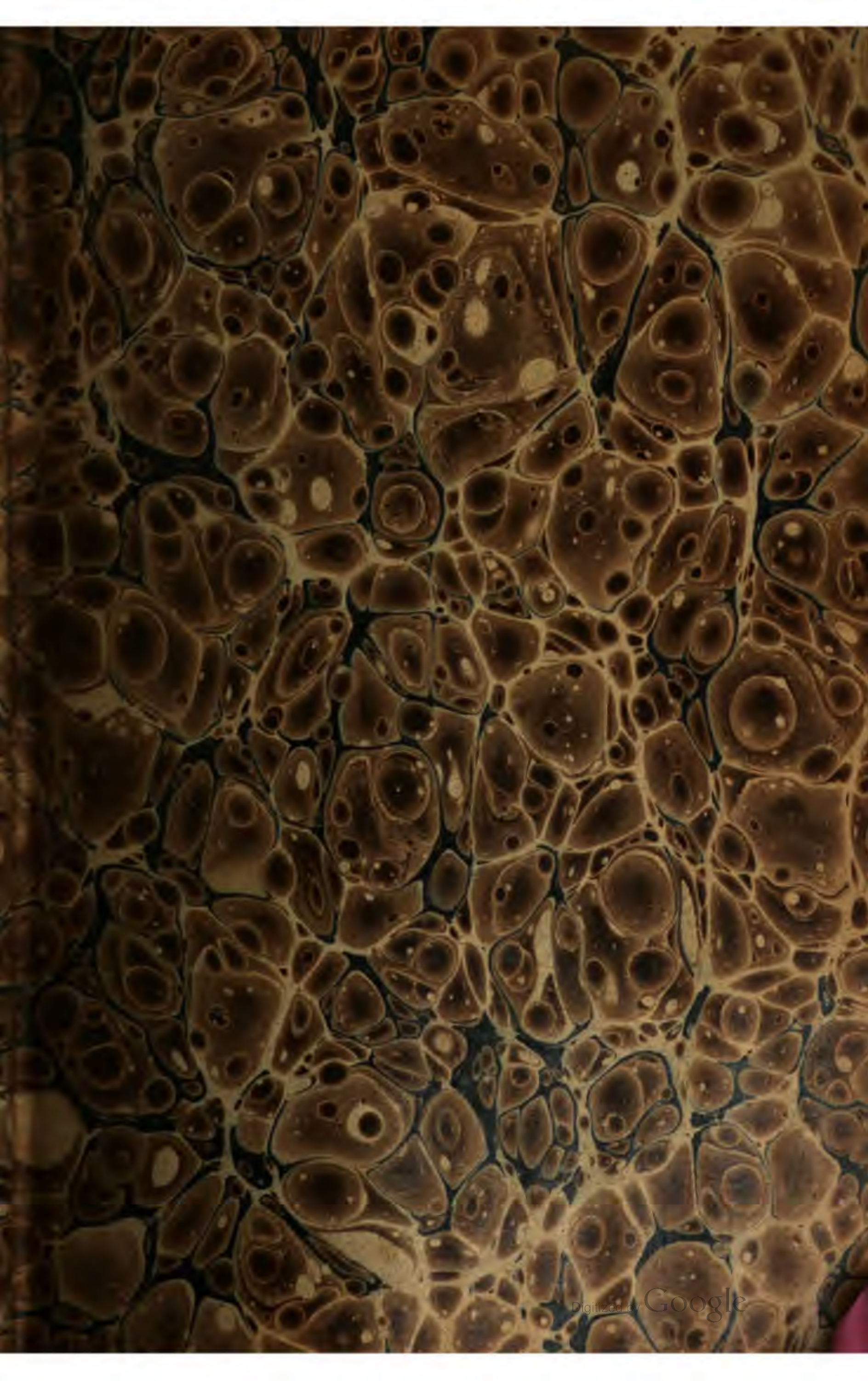



38557
25.23
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650
CHRISTO ET ECCLESIAE
Digitized by Google



ŒUVRES

DE BOSSUET.

TOME XLIII.

Se Trouvent

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;

PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;

BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;

BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;

LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;

BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;

RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;

TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;

FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;

AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;

POTEY, libraire, rue du Bac;

GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;

DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

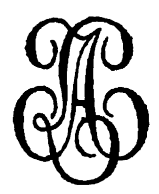
LE CHARLIER, libraire.

ŒUVRES
DE BOSSUET,
ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XLIII.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1819.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Si l'on en excepte le *Discours à l'Académie française*, que nous avions réservé pour ce volume, les pièces qu'il renferme ne sont venues à notre connoissance que lorsqu'il n'étoit plus possible de les mettre à la place qu'elles devoient naturellement occuper.

Le premier écrit, SUR LES TROIS MAGDELÈNES, c'est-à-dire, *faut-il admettre trois Magdelènes, ou bien une seule dans l'Evangile*, appartient à la classe de l'Ecriture sainte. Il aura échappé à l'attention de M. l'abbé Hémey, peut être à cause de sa brièveté. Cette petite dissertation avoit été imprimée avec une autre de l'abbé Fleury, sur le même sujet, dans les *nouveaux Opuscules* de cet auteur, qui parurent en 1807.

L'objet de la RÉPONSE A UNE CONSULTATION DE JACQUES II, *roi d'Angleterre*, est de montrer que ce prince pouvoit en conscience donner une Déclaration, que ses sujets Protestans lui demandoient, en garantie des priviléges de l'Eglise Anglicane, au cas qu'il fût rétabli sur le trône. Cette pièce importante a été publiée récemment en Angleterre; et on trouvera dans le précis historique

qui l'accompagne, des détails tant sur son authenticité que sur les contestations qui s'élevèrent à l'occasion de la Déclaration.

La LETTRE A M. BRUEYS, qui vient ensuite, est tirée d'un recueil de morceaux extraits des ouvrages de l'évêque de Meaux, qu'on a rangés sous différens titres, et dont on a composé un livre intitulé : *Théologie dogmatique de Bossuet*; Montpellier, 1817 et 1818. Elle est à la fin du tome IV.

Nous avons mis en dernier lieu le DISCOURS prononcé par Bossuet A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, le jour de sa réception, 8 juin 1671. Ce Discours étoit connu et apprécié depuis long-temps; il est une nouvelle preuve qu'aucun genre d'éloquence n'étoit étranger à Bossuet. La *Réponse* de M. Charpentier, directeur de l'Académie, venoit naturellement après; aussi l'a-t-on jointe au Discours.

Les lecteurs aimeront sans doute à connoître le tribut d'éloges qui fut payé à la mémoire de ce grand évêque, soit dans la chaire de vérité, soit sur le fauteuil académique. On s'est borné à trois pièces de peu d'étendue, les plus remarquables de celles qui parurent peu de temps après sa mort. Ce sont l'éloge que fit de Bossuet, dans son *Discours de réception*, l'abbé de Polignac, son successeur à l'Académie française; et celui que l'abbé de Clérambault, directeur de l'Académie, inséra dans sa *Réponse* au Discours de l'abbé de Polignac; enfin l'*Oraison funèbre pro-*

noncée par le P. de la Rue, au service solennel célébré dans la cathédrale de Meaux, le 23 juillet 1704, en présence d'un nombreux concours d'évêques et d'autres ecclésiastiques, qui étoient venus rendre ce dernier hommage à la mémoire de Bossuet. Le P. de la Rue avoit été honoré de l'amitié du prélat, et étoit en correspondance avec lui. Il est surprenant qu'on n'ait point imprimé cette Oraison funèbre dans les éditions des *OEuvres de Bossuet* faites en France, et que l'éditeur de Venise ait eu seul cette pensée. Ce Discours mérite d'autant mieux d'être lu, qu'il peint Bossuet sous les traits les plus propres à le faire aimer et admirer. C'est une pièce qui fait honneur au talent du P. de la Rue; et on appliqua, lorsqu'elle parut, à l'orateur et à celui dont il fait l'éloge, ce que Pline disoit de Virginius Rufus, loué par Tacite : Le comble de son bonheur a été de rencontrer un panégyriste si éloquent (1).

M. l'abbé Hémey, premier éditeur de cette collection, avoit annoncé dans sa Préface une Table synoptique des *OEuvres de Bossuet*, pour être mise dans le tome premier. Il n'a pas exécuté son projet, et n'en a même laissé aucun plan. Cette Table, comme nous la concevons, eût présenté des inconvéniens qui nous ont obligé d'y renoncer. Les détails multipliés qu'elle comportoit, eussent exigé un caractère très-fin, et un

(1) Hic supremus felicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus. *Lib.* II, *Epist.* I.

papier fort grand, lequel, plié dans le livre, auroit eu l'effet désagréable des grandes cartes géographiques, qui se déchirent ordinairement, quand on les déplie fréquemment. La Table que nous y avons substituée renferme le titre de tous les Ouvrages de Bossuet, rangés selon les classes auxquelles ils se rapportent, avec tous les détails nécessaires pour faire connoître ce que contient chaque édition de ses Œuvres, et en quoi la nôtre diffère des précédentes. Elle est placée dans ce volume, immédiatement avant la *Table des matières*, afin qu'en faisant des recherches, on n'ait pas besoin d'ouvrir plusieurs tomes.

En achevant notre travail, nous ne pouvons nous refuser à insérer ici la réclamation qui nous a été faite sur une assertion de M. l'abbé Hémey concernant D. Déforis. Il dit, pag. XVI de sa *Préface*, que ce religieux suspendit son édition des *Œuvres de Bossuet*, parce que les supérieurs de sa congrégation lui firent défense de la continuer. Un confrère de D. Déforis, qui a vécu avec lui aux Blancs-Manteaux jusqu'à leur expulsion du monastère, n'a jamais ouï parler de cette défense; et il ajoute d'ailleurs, comme bien instruit, que c'étoit le chapitre général seul, et non le supérieur de la Congrégation, qui avoit droit de porter une pareille interdiction; mais qu'elle n'a jamais eu lieu. Si D. Déforis n'a pas mis plus d'activité à faire paroître son édition, c'est que, pendant plusieurs années, il s'est occupé d'af-

faires qui n'avoient aucun rapport à son travail sur Bossuet, et ses confrères lui en firent même souvent des reproches. Voilà les faits qui nous ont été assurés, et que nous consignons ici pour l'intérêt de la vérité.

TABLE

DU TOME QUARANTE-TROISIÈME.

MÉLANGES.

MÉLANGES.

SUR LES TROIS MAGDELÈNES.

SAINT Luc, VII. 37, parle de la femme pécheresse qui vint chez Simon le Pharisien, laver de ses larmes les pieds de Jésus, les essuyer de ses cheveux, et les parfumer. Il ne la nomme point.

Idem, VIII. 3, deux versets après la fin de l'histoire précédente, nomme, entre les femmes qui suivoient Jésus, Marie-Magdelène, dont il avoit chassé sept démons.

Idem, X. 39, dit que Marthe, qui reçut Jésus chez elle, avoit une sœur nommée Marie, etc.

Ces trois passages semblent marquer plus aisément trois personnes différentes que la même. Car il est bien difficile de croire que si la pécheresse étoit Magdelène, il ne l'eût pas nommée d'abord, plutôt que deux versets après, où non-seulement il la nomme, mais la désigne par ce qui la faisoit le plus connoître, d'avoir été délivrée de sept démons. Et il semble encore parler de Marie, sœur de Marthe, comme d'une nouvelle personne dont il n'a point encore parlé.

Idem, XXIV. 10, nomme encore Marie-Magdelène entre les femmes qui vinrent dire aux apôtres la nouvelle de la Résurrection. Tous les évangélistes le marquent aussi. Saint Matthieu, XXVII. 56, nomme Marie-Magdelène entre les femmes qui avoient suivi Jésus de Galilée, et assistoient à sa mort. Vers. 61, il dit qu'elle étoit assise auprès du sépulcre, et chap. XXVIII. 1, il dit qu'elle vint le

lendemain du sabbat, avec d'autres, voir le sépulcre; et verset 8, que ces femmes coururent porter la nouvelle aux apôtres.

Saint Marc, xv. 40, compte Marie-Magdelène entre les femmes qui avoient suivi, etc. comme saint Matthieu, xxvii. 56; et verset 47, il dit qu'elle regardoit où on mettoit le corps, qui est le même que dit saint Matthieu, xxvii. 61. *Idem*, xvi. 1, la nomme entre celles qui vinrent au sépulcre, comme saint Matthieu, xxviii. 1. *Ibidem*, verset 9, il dit que Jésus apparut d'abord à Marie-Magdelène, et la désigne par les sept démons. Saint Jean, xix. 25, nomme Marie-Magdelène pour la première fois, lorsqu'il dit qu'elle étoit près de la croix; et xx. 1, il la nomme encore, disant qu'elle vint au sépulcre. Il est vrai que dans le même chapitre, vers. 11 et 16, il la nomme deux fois simplement Marie; mais la suite de l'histoire fait assez voir que c'est la même; et verset 18, il la nomme encore Magdelène, disant qu'elle vint porter la nouvelle aux disciples : ce qui convient avec saint Luc, xxiv. 10, comme l'apparition avec saint Marc, xvi. 9. Saint Jean parle de Marie, sœur de Marthe et de Lazare, xi. 1, et par tout le chapitre, et dans le deuxième verset, il la désigne par l'onction; ce qui ne doit pas faire croire que ce soit une autre onction que celle qu'il raconte au chapitre suivant : car ce deuxième verset est une parenthèse. Et il y a apparence qu'il la désigne ainsi, parce que cette action étoit fort connue, suivant la prédiction de notre Seigneur. Dans ces deux chapitres, où il parle si souvent de la sœur de Marthe et de Lazare, il ne

la nomme jamais que Marie, comme saint Luc, x. 39; et toutefois dans les chapitres xix et xx, où il parle de Marie-Magdelène, il répète souvent ce surnom.

Saint Matthieu, xxvi. 6, raconte l'histoire d'une femme qui parfuma la tête de Jésus, et ne la nomme point. Elle est autre que la pécheresse de saint Luc, vii, 37, quoique, dans l'un et dans l'autre, celui qui traitoit notre Seigneur soit nommé Simon; mais l'un est qualifié le Pharisien, l'autre le Lépreux. De plus, ce que saint Matthieu raconte arriva peu avant la Pâque et la Passion. Saint Luc, qui est celui de tous qui suit le plus l'ordre des temps, raconte l'onction dont il parle, long-temps avant la Passion. Mais cette femme dont parle saint Matthieu est Marie sœur de Lazare, et il raconte la même chose que saint Jean, chap. xii. On le voit par les circonstances: 1° Béthanie; 2° le murmure de Judas; 3° la réponse de notre Seigneur, où au lieu de *ut in diem sepulturæ meæ servet illud*, Joan. xii. 7, le grec dit: *c'est ce qu'elle avoit préparé pour ma sépulture qu'elle me donne par avance;* et qui se rapporte plus à ce que dit saint Matthieu.

Il est donc plus conforme à la lettre de l'Evangile de distinguer ces trois saintes: la pécheresse qui vint chez Simon le Pharisien; Marie, sœur de Marthe et de Lazare; et Marie-Magdelène, de qui notre Seigneur avoit chassé sept démons.

16 Avril 1675.

Plures: Baron. an. 32, n. 17, 18, 19. — Const. Apost. iii. c. 6. — *Maria-Magdalena et Maria soror*

Lazari : Orig. et ex eo Theophil. in Marc. xiv, et Euthym. in Matth. xxvi. — Chrysost. homil. lxxxi in Matth. et hom. lxi in Joan. — Hieron. in Matth. xxvi. — Ambros. in Luc. vii. — August. in Joan. tract. xlix.

Una : Orig. in Matth. tract. xxxv. *Una quæ Christum sæpius unxit.* — *Id.* contrà plures, etc. *Idem*, homil. de Magdal. — Ambros. lib. I de Salom. c. v. — Gregor. hom. xxv et xxxiii. — Beda, in Luc. v. (*)

Il ne s'agit pas de prouver qu'il est impossible que les trois soient la même; il faut prouver que l'Evangile force à n'en croire qu'une, ou du moins que ce soit son sens le plus naturel.

(*) Ce sont les autorités pour et contre qu'indique Bossuet.

RÉPONSE DE BOSSUET

A UNE CONSULTATION DE JACQUES II,

ROI D'ANGLETERRE.

On vient de publier cette Réponse en Angleterre; elle a été trouvée dans les papiers d'un ancien secrétaire de lord Melfort, qui remplissoit, à ce qu'il paroît, les fonctions d'ambassadeur de Jacques II à Rome. Elle a rapport à une discussion importante que nous exposerons le plus brièvement possible.

Jacques II, dépouillé de sa couronne par la révolution de 1688, avoit conservé beaucoup de partisans en Angleterre, non-seulement parmi les Catholiques, mais encore parmi les Protestans. Un grand nombre des Anglicans les plus zélés n'avoient point voulu reconnoître Guillaume, et plusieurs évêques avoient refusé de lui prêter serment. Ils furent dépossédés, ainsi que les ecclésiastiques qui suivirent leur exemple. Parmi ces derniers étoient des hommes très-capables, et connus par leurs écrits, tels que Dodwell, Hickes, Collier, Lesley, etc. Hickes et Lesley vinrent secrètement en France s'aboucher avec Jacques. Ce prince avoit aussi été suivi par plusieurs seigneurs protestans. Il entretenoit une correspondance assidue avec l'Angleterre, et plusieurs projets furent formés pour ménager son retour. Mais les Anglicans demandoient avant tout qu'il donnât des garanties de sa fidélité à maintenir l'Eglise établie. Jacques avoit cherché plusieurs fois à rassurer les esprits à cet égard. Peu après son arrivée à Saint-Germain, il avoit adressé

aux lords et autres membres du conseil privé, une lettre où il protestoit de son intention de respecter les droits de l'Eglise établie (*). Le 3 février 1689, il écrivit aux pairs et aux membres des Communes une lettre dans ce sens; et il tint le même langage dans une Déclaration datée de Dublin le 18 mai 1689.

Les Protestans *Jacobites* lui ayant demandé en 1693, de renouveler ces assurances, quelques Catholiques attachés au Roi, élevèrent la question s'il pouvoit en conscience promettre de maintenir une religion qu'il croyoit fausse. Des ecclésiastiques de la suite de Jacques blâmoient une telle promesse, et des seigneurs même s'y montroient contraires. Dodd, dans son *Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, nous a conservé la relation d'un entretien à ce sujet entre le Roi et sir Edouard Hales. Celui-ci étoit un de ses plus fidèles partisans, et il avoit quitté l'Angleterre en 1690, pour rejoindre le prince. On voit, par sa relation, que Dodd possédoit écrite de sa main, qu'il fit quelques objections au Roi contre la Déclaration; et ce fut alors que Jacques lui dit qu'il s'étoit appuyé sur l'avis de quelques évêques français et de quelques docteurs de Sorbonne, et que les théologiens anglais, quoiqu'ils ne partageassent pas la même opinion, avoient reconnu qu'il pouvoit en conscience la suivre (**).

La Déclaration, telle qu'elle fut publiée le 17 avril 1693 v. s. étoit conçue en ces termes, pour ce qui regarde la religion : « Nous déclarons, sur notre parole » royale, que nous protégerons et défendrons l'Eglise an» glicane, telle qu'elle est établie par les lois, et que nous » assurerons à ses membres toutes les églises, universités » et écoles qu'ils possèdent aujourd'hui; ainsi que leurs » dignités, droits et priviléges. Nous déclarons aussi que

(*) Kennet, *Histoire complète d'Angleterre*, tom. III, pag. 542.

(**) *The Church History of England*, (par Dodd) tom. III, pag. 421.

» nous recommanderons sérieusement au Parlement l'éta-
» blissement d'une liberté de conscience impartiale, et telle
» qu'elle conviendra au bonheur de la nation. Nous décla-
» rons de plus que nous ne violerons pas le *Test*, que nous
» ne dispenserons pas de son observation, et que nous lais-
» serons au Parlement le soin d'expliquer et de limiter
» notre pouvoir de dispenser en d'autres matières ».

On avoit dressé d'abord deux différens projets de Déclaration, qui furent soumis l'un et l'autre au jugement des évêques et des docteurs français. Nous trouvons deux des réponses qui furent faites, dans le journal anglais *the Catholic Gentleman's Magazine*, tom. 1, n° x, novembre 1818, pag. 716. La première de ces réponses, est signée de Bossuet, et la seconde de six docteurs de Sorbonne :

Les deux formules et promesses dans le fond sont de même force. Le Roi de la Grande-Bretagne peut également accepter et signer, sans blesser sa conscience, et donner la préférence à celle que Sa Majesté croira la plus avantageuse pour le bien de son service.

Fait à Versailles, ce 12 de février 1693.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

Les docteurs en théologie de la Faculté de Paris, soussignés, après avoir examiné les deux projets de promesse que les Anglais proposent au Roi de la Grande-Bretagne, pour qu'il puisse..... (*) l'un ou

(*) Il manque ici un mot qui apparemment étoit effacé ou mal écrit dans le manuscrit. Le journal anglais a mis entre deux parenthèses, *adopter* ou *signer*.

l'autre, sont d'avis qu'il n'y a rien en pas un des deux, à quoi Sa Majesté Britannique ne puisse s'engager en conscience, dans l'état où sont les affaires d'Angleterre.

A Paris, le 13 février 1693.

Le journal qui nous fournit ces pièces, ne donne point les noms des docteurs qui ont signé cette dernière réponse; il ne nomme point non plus les autres évêques qui paroîtroient avoir été consultés, suivant le récit de sir Edouard Hales. Il présente ensuite l'extrait d'une lettre du même, adressée à lord Melfort, à Rome, sous la date du 17 février 1691. Cette lettre n'a pas un rapport direct à notre objet, et ne contient que des détails sur des négociations entre Jacques et plusieurs de ses partisans protestans en Angleterre.

Voici actuellement les deux pièces trouvées dans les papiers du secrétaire de lord Melfort, avec le titre qui les précède dans le manuscrit, et la note en anglais qui les termine :

SENTIMENS de feu M. l'Evêque de Meaux sur ces deux questions :

1.° Si le roi d'Angleterre peut, sans blesser sa conscience, promettre à ses sujets protestans, pour les faire rentrer dans son obéissance, de protéger et de défendre l'Eglise anglicane, comme elle est maintenant établie par les lois, et assurer aux membres de cette Eglise, toutes leurs églises, universités, colléges et écoles, avec leurs immunités et priviléges; 2.° Si le même Roi peut promettre aussi de ne point violer le serment du *Test*, et de n'en point dispenser; *avec les motifs sur lesquels ce prélat fondoit ses sentimens, qui étoient pour l'affirmative. Ensemble diverses dépêches relatives à cette consultation. Mai* 1693.

LETTRE de M. l'Evêque de Meaux à S. Em. le Cardinal de Janson, du 22 mai 1693.

MONSEIGNEUR,

Il a plu au Roi d'Angleterre de me faire communiquer certains éclaircissemens qu'on demandoit à Sa Majesté, touchant la religion, en faveur de ses sujets protestans, lorsqu'ils se rangeroient à leur devoir; et il me fit témoigner en même temps qu'il vouloit savoir de moi si je croyois qu'ils pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvoit accorder sans aucune difficulté, et je lui déclarai mon sentiment, tant de vive voix que par écrit.

Le même Roi m'ordonne présentement, Monseigneur, de dire à Votre Eminence, les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'elle puisse en rendre compte à Sa Sainteté (*), à qui je soumets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis, et Votre Eminence verra en peu de mots, dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la Déclaration de ce Prince.

Le Roi, notre maître, a su la consultation et la réponse, et il a approuvé mes sentimens, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble.

Il s'agit à présent, Monseigneur, de faire entendre nos raisons à un Pape dont la prudence et la piété éclatent par toute l'Eglise; et j'ose espérer de la bonté

(*) Le Cardinal de Janson étoit ambassadeur de France à Rome. Il occupa ce poste jusqu'en 1697. (*Edit. de Vers.*)

dont vous m'avez toujours honoré, que vous voudrez bien vous servir de cette occasion, pour assurer ce saint Pontife de mes profondes soumissions, et de l'inviolable respect que je ressens, comme je le dois, non-seulement pour sa place si auguste et si sainte, mais encore pour sa personne, dont les vertus remplissent le monde d'édification et de joie.

Conservez-moi, Monseigneur, l'honneur de votre amitié, et croyez que je suis toujours avec le très-humble respect que vous connoissez, Monseigneur, votre, etc.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

PREUVES du sentiment de M. l'Evêque de Meaux sur la Déclaration du Roi d'Angleterre.

La Déclaration qu'on demande au Roi d'Angleterre en faveur de ses sujets protestans, consiste principalement en deux points : le premier est que Sa Majesté promette de protéger et défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois, et qu'elle assure aux membres d'icelle toutes leurs églises, universités, colléges et écoles, avec leurs immunités et priviléges. Le second, que Sa dite Majesté promette aussi qu'elle ne violera point le serment du *Test*, ni n'en dispensera point.

J'ai répondu et je réponds, que Sa Majesté peut accorder sans difficulté ces deux articles; et pour entendre la raison de cette réponse, il ne faut que fixer le sens des deux articles.

Le premier a deux parties; l'une de protéger et de défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présente-

ment établie par les lois; ce qui n'emporte autre chose que de laisser ces lois dans leur vigueur, et comme roi, les exécuter selon leur forme et teneur.

La conscience du Roi n'est point blessée par cette partie de la Déclaration, puisque la protection et la défense qu'il promet à l'Eglise anglicane protestante, ne regarde que l'extérieur, et n'oblige Sa Majesté à autre chose qu'à laisser cette prétendue Eglise dans l'état extérieur où il la trouve, sans l'y troubler, ni permettre qu'on la trouble.

Pour décider cette question par principes, il faut faire grande différence entre la protection qu'on donneroit à une fausse Eglise par adhérence aux mauvais sentimens qu'elle professe, et à celle qu'on lui donne pour conserver, à l'extérieur, la tranquillité. La première protection est mauvaise, parce qu'elle a pour principe l'adhérence à la fausseté; mais la seconde est très-bonne, parce qu'elle a pour principe l'amour de la paix, et pour objet, une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public.

Ceux qui traitent avec le Roi d'Angleterre, dans cette occasion, ne lui demandent pas l'approbation de l'Eglise anglicane, parce qu'au contraire ils le supposent catholique, et traitent avec lui comme l'étant. Ils ne lui demandent donc qu'une protection légale, c'est-à-dire, une protection à l'extérieur, telle qu'elle convient à un Roi qui ne peut rien sur les consciences; et tout le monde demeure d'accord que cette sorte de protection est légitime et licite.

Les rois de France ont bien donné, par l'édit de Nantes, une espèce de protection aux Protestans ré-

formés, en les assurant contre les insultes de ceux qui les voudroient troubler dans leurs exercices, et en leur accordant des espèces de priviléges, où ils ordonnoient à leurs officiers de les maintenir. On n'a pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, tant qu'elles ont été jugées nécessaires pour le repos public, parce que c'étoit ce repos, et non pas la religion prétendue réformée, qui en étoit le motif. On peut dire à proportion la même chose du Roi d'Angleterre; et s'il accorde de plus grands avantages à ses sujets protestans, c'est que l'état où ils sont dans le royaume, et le motif du repos public l'exigent ainsi. Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'article ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'il renferme une tacite promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par le Parlement contre les Catholiques, parce que, disent-ils, les Protestans mettent dans ces lois pénales une partie de la protection qu'ils demandent pour l'Eglise anglicane protestante.

Mais les paroles dont se sert le Roi n'emportent rien de semblable; et il importe de bien comprendre comme parle la Déclaration. « Nous protégerons, » dit-elle, et défendrons l'Eglise anglicane, comme » elle est présentement établie par les lois ». Il ne s'agit que des principes constitutifs de cette prétendue Eglise en elle-même, et non pas des lois pénales par lesquelles elle prétendroit pouvoir repousser les religions qui lui sont opposées.

Les principes constitutifs de la religion anglicane, selon les lois du pays, sont premièrement les préten-

des articles de foi réglés sous la reine Elisabeth; secondement, la liturgie approuvée par les Parlemens; troisièmement, les homélies en instructions, que les mêmes Parlemens ont autorisées.

On ne demande point au Roi qu'il se rende le protecteur de ces trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il leur laisse un libre cours pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour maintenir ce qui constitue à l'extérieur l'Eglise anglicane protestante, et d'autre part ne blesse point la conscience du Roi. Voilà donc à quoi il s'oblige par cette première partie de l'article, où il promet d'assurer à l'Eglise protestante et à ses membres, leurs églises, etc. La seconde a encore moins de difficulté, et même *elle tempère* la première, en réduisant manifestement la protection et la défense de l'Eglise anglicane protestante aux choses extérieures dont elle est en possession, et dans lesquelles le Roi promet seulement de ne point souffrir qu'on la trouble.

Le Roi est bien loin d'approuver par là l'usurpation des églises et des bénéfices; mais il promet seulement de ne point permettre que ceux qui les ont usurpés soient troublés par des voies de fait, parce que cela ne se pourroit faire sans ruiner la tranquillité de ses Etats.

A l'égard du *Test*, qui fait le second article de la Déclaration du Roi, il n'oblige Sa Majesté à autre chose, sinon à exclure des charges publiques ceux qui refuseroient de faire un certain serment : en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut vivre humainement et chrétiennement sans avoir des charges.

Que s'il paroît rude aux Catholiques d'en être exclus, ils doivent considérer l'état où ils sont, et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angleterre; ce qui les oblige à ne pas exiger de leur Roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourroient flatter, à l'avancement, au bien réel et solide d'avoir un roi de leur religion, et d'affermir sur le trône sa famille, quoique catholique; ce qui peut faire raisonnablement espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement de l'Eglise et de la foi. Que si on s'attache, au contraire, à vouloir faire la loi aux Protestans, qui sont les maîtres, on perdra avec l'occasion de rétablir le Roi, non-seulement tous les avantages qui sont attachés au rétablissement, mais encore tous les autres, quels qu'ils soient, et on s'exposera à toutes sortes de maux; étant bien certain que si les rebelles viennent à bout, selon leurs désirs, d'exclure tout à la fois le Roi, ils ne garderont aucune mesure envers les Catholiques, et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leur portent.

Par ces raisons, je conclus, non-seulement que le Roi a pu en conscience faire la Déclaration dont il s'agit, mais encore qu'il y étoit obligé; parce qu'il doit faire tout ce qu'il est possible pour l'avantage de l'Eglise et de ses sujets catholiques, auxquels rien ne peut être meilleur, dans la conjoncture présente, que son rétablissement. On doit même regarder déjà comme un grand avantage, la déclaration que fait Sa Majesté, de recommander fortement à son Parlement une impartiale liberté de conscience; ce qui montre

montre le zèle de ce Prince pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble une favorable disposition pour eux, dans ses sujets protestans qui acceptent sa Déclaration. Je dirai donc volontiers aux Catholiques, s'il y en a qui n'approuvent pas la Déclaration dont il s'agit : *Noli esse justus multùm, neque plus sapias quàm necesse est, ne obstupescas.* (Eccles. vii, 17.)

Je ne doute pas que notre saint Père le Pape n'appuie le Roi d'Angleterre dans l'exécution d'une Déclaration qui étoit si nécessaire, et ne pense bien des intentions d'un Prince qui a sacrifié trois royaumes, toute sa famille, et sa propre vie, à la religion catholique. Je me soumets de tout mon cœur à la suprême décision de Sa Sainteté.

Fait à Meaux, ce 22 mai 1693.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

« The foregoing were found with several other originals, in the library, among the papers of an old » secretary of the late lord Melfort. They are followed » by other letters concerning the Declaration of 1693, » from lord Melfort, cardinal de Forbin, 25 may; car» dinal Howard, 1 june; cardinal d'Este, 3 june; car» dinal Howard, 8 juin : all in the portfolio of M. Lan» celot and also contain along letter from lord Perth to » the Abbort of la Trappe, on the King's illness, and » a short discourse of Pope Clément on his death, with » sundry remarks on the general subjects of the catholic » religion in England, together with a summary reci» procity of law between Scotland, France, etc. »

Le docteur J. S. Clarke a parlé de ces pièces dans la

Vie de Jacques II, qu'il vient de publier sur les papiers originaux de la famille des Stuarts; papiers qui étoient à Rome, et que le souverain Pontife a envoyés au prince régent d'Angleterre. Le docteur entre dans quelques détails sur cette controverse, et expose les raisons des Catholiques anglais, qui blâmoient la Déclaration. Le Roi, dit-il, s'étant adressé à quatre ecclésiastiques de sa nation, ils déclarèrent unanimement qu'il ne pouvoit pas promettre de protéger et de défendre une religion qu'il croyoit erronée; mais que rien n'empêchoit qu'il ne promît de protéger et de maintenir ses sujets de l'Eglise d'Angleterre dans le libre exercice de leur religion, et dans la tranquille possession et jouissance de leurs bénéfices, comme aussi de conférer ces bénéfices; vû que c'étoit deux choses très-différentes de promettre de maintenir une religion, ou seulement de maintenir ceux qui la professoient dans la possession de leurs bénéfices. Le Roi ayant consulté les mêmes théologiens, pour savoir s'il pouvoit promettre de consentir aux lois qu'on lui proposeroit pour la sûreté de l'Eglise établie, ils firent encore une réponse négative; car, disoient-ils, après une pareille promesse, le Roi se trouveroit obligé d'accéder à la proposition qu'on lui feroit par exemple d'élever le prince de Galles dans la religion anglicane, ou d'exclure tout catholique de la succession.

C'étoit là aussi à peu près le raisonnement de sir Edouard Hales, dans sa relation de la conférence du 2 juin 1693 avec Jacques, et dans ses remarques sur cet entretien. Si le Roi, disoit-il, remontoit sur son trône, en vertu de la Déclaration du 17 avril, il se trouveroit livré aux Protestans, et obligé d'accéder à toutes leurs demandes; son armée et sa Cour seroient toutes composées de Protestans; le prince de Galles seroit entouré de Protestans, et élevé par eux. Les Anglicans, disoit sir Edouard, pourroient-ils croire qu'un prince qui a perdu trois

royaumes, plutôt que de manquer à sa religion, est sincère en leur faisant des promesses qui tendent si manifestement à la ruine de cette même religion? Enfin, ajoutoit-il, les Catholiques d'Angleterre et d'Irlande seroient dans une situation pire sous Jacques rétabli à de telles conditions, qu'ils ne sont actuellement sous le prince d'Orange; car celui-ci peut leur accorder des faveurs, s'ils veulent lui prêter serment (*).

En rapportant ainsi les raisons des adversaires de la Déclaration, nous sommes loin de chercher à combattre le sentiment de Bossuet sur cette controverse, et nous n'avons voulu que montrer ce qu'on disoit de part et d'autre. Le docteur Clarke prétend que les docteurs français revinrent sur l'avis qu'ils avoient donné. Ils s'étoient trop hâtés, selon lui, d'approuver la Déclaration; et après avoir pris connoissance des lois anglaises et de l'acte du *Test*, ils donnèrent une réponse toute contraire à la première. Bossuet lui-même reconnut, quoique plus tard, qu'il s'étoit trompé, et Jacques abandonna aussi son premier sentiment. L'historien ne cite rien de Bossuet, ni des docteurs de Sorbonne, à l'appui de ce changement; et la lettre du Roi à l'abbé de la Trappe n'est pas assez précise pour confirmer ce qu'il avance. Dodd au contraire rapporte que sir Edouard Hales et quelques-uns de ses amis tombèrent peu après dans une sorte de disgrâce pour ce sujet, ou pour quelque autre semblable, et il est probable qu'il n'eût pas manqué de faire mention du changement d'avis du Roi, si ce changement avoit eu lieu. Enfin dans l'article du *Catholic Gentleman's Magazine*, que nous avons cité, on remarque que le fils et le petit-fils de Jacques II ont toujours parlé dans le sens de la Déclaration du 17 avril 1693; et on le prouve par des extraits du manifeste du prince Charles,

(*) *Church History of England*, tom. III, pag. 422.

signé à Paris le 16 mai 1715, d'une Déclaration datée de Rome le 23 décembre 1743, et du manifeste donné à Edimbourg le 10 octobre 1745. Dans toutes ces pièces les Stuarts promettent de maintenir l'Eglise établie (*).

(*) *Catholic Gentleman's Magazine*, tom. 1, pag. 718 et 719.

LETTRE

DE BOSSUET A M. BRUEYS (*).

Je vous envoie, Monsieur, une lettre pour monseigneur de Montpellier, comme vous l'avez souhaité. M. de Noailles sait bien la part que je prends à ce qui vous touche, puisque je lui ai parlé très-souvent de vous; et je puis dire aussi que je l'ai trouvé très-

(*) David-Augustin Brueys, né à Aix en 1640, fut élevé dans la religion protestante. Il avoit été destiné au barreau, et même reçu avocat : mais entraîné par son goût pour la théologie, il se livra à l'étude de cette science, et devint membre du consistoire de Montpellier. Ce fut alors qu'il publia une Réponse au livre de l'*Exposition* de Bossuet; et ensuite des *Entretiens sur l'Eucharistie*, où il attaque la présence réelle. Bossuet, au lieu de lui répliquer, entreprit de le convertir, et y réussit. Après la mort de sa femme, Brueys entra dans l'état ecclésiastique, et composa plusieurs ouvrages pour défendre l'Eglise catholique contre les Protestans. Le premier, publié peu de temps après son abjuration, et dont Bossuet parle dans cette lettre, a pour titre : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans*, 1683. Jurieu et plusieurs autres ministres écrivirent contre cet ouvrage. Brueys les réfuta dans sa *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique*, qu'il fit paroître en 1685. Il a encore donné : *Réponse aux plaintes des Protestans contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Eglise, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé :* La Politique du Clergé de France, (par Jurieu.) 1686. *Traité de l'Eucharistie, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la réalité par des vérités avouées de part et d'autre*, 1686. *Traité de l'Eglise, où l'on montre que les principes des Calvinistes se contredisent* : 1687. *Histoire du Fanatisme de notre temps, et le dessein que l'on avoit de soulever en France les Calvinistes* : 1692; avec une suite de cette *Histoire*, 1709 et 1713. *Traité de la sainte Messe* : 1700. *Traité de l'obéissance des Chrétiens aux puissances temporelles* : 1709. Brueys a composé d'autres ouvrages d'un genre différent. Il mourut à Montpellier le 25 novembre 1723. (*Edit. de Vers.*)

disposé à vous rendre service. Il est ici depuis hier au soir; mais je ne l'ai pas encore vu. Je suis ravi du nouvel ouvrage auquel vous travaillez, et j'espère qu'il fera du bien. Je ne sais si vous savez que la Gazette d'Hollande a parlé de vous d'une manière bizarre, et a dit que vous aviez trouvé le moyen de traiter la controverse en catholique, sans vous dédire de rien de ce que vous aviez dit en écrivant contre moi, étant Huguenot. J'ai reçu une lettre sans nom, qui vous accuse de laisser pour indifférentes toutes les choses que vous traitez dans votre ouvrage. Ils n'ont pas entendu votre dessein, et ils ont cru qu'en effet vous trouviez peu considérables les articles qui, selon vous, ne devroient point arrêter les Huguenots. Un mot ajouté, pour faire voir que votre argument est *ad hominem*, consolera, à ce que je vois, les ames infirmes et ignorantes. Au reste, ce petit ouvrage est fort estimé, et fait de grands fruits. Il a paru, il y a près de deux mois, une réponse de M. Claude à ma Conférence : elle m'obligera à quelque réplique; mais je voudrois bien sans tant écrire, qu'on pût pousser les adversaires à conférer avec nous. Je suis certain qu'avec la grâce de Dieu, je les confondrois sur cette matière, et qu'en peu d'heures je ferois paroître le défaut inévitable de leur cause. Continuez, Monsieur, à les instruire, et soyez au reste persuadé que je suis avec toute l'estime et la sincérité possible, Monsieur, votre, etc.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

Versailles, le 2 décembre 1683.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. BOSSUET, ÉVÊQUE DE CONDOM,

LORSQU'IL FUT REÇU A L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

A LA PLACE DE M. DU CHATELET,

Le 8 juin 1671.

DISCOURS

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Messieurs,

Je sens plus que jamais la difficulté de parler, aujourd'hui que je dois parler devant les maîtres de l'art du bien dire, et dans une Compagnie où l'on voit paroître avec un égal avantage l'érudition et la politesse. Ce qui augmente ma peine, c'est qu'ayant abrégé en ma faveur vos formes et vos délais ordinaires, vous me pressez d'autant plus à vous témoigner ma reconnoissance, que vous vous êtes vous-mêmes pressés de me faire sentir les effets de vos bontés particulières; si bien que m'ayant ôté, par la grandeur de vos grâces, le moyen d'en parler dignement, la facilité de les accorder me prive encore du secours que je pouvois espérer de la méditation et du temps. A la vérité, Messieurs, s'il s'agissoit seulement de vous exprimer les sentimens de mon cœur, il ne faudroit ni étude ni application pour s'acquitter de ce devoir. Mais si je me contentois de vous donner ces marques de reconnoissance, que la nature apprend à tous les hommes, sans exposer les raisons qui me font paroître ma réception dans cette illustre Compagnie si avantageuse et si honorable, ne seroit-ce pas me rendre indigne d'entrer dans un Corps si célèbre, et démentir en quelque sorte l'honneur que vous m'avez fait

par votre choix? Il faut donc vous dire, Messieurs, que je ne regarde pas seulement cette Académie comme une assemblée d'hommes savans, que l'amour et la connoissance des belles-lettres unissent ensemble. Quand je remonte jusqu'à la source de votre institution, un si bel établissement élève plus haut mes pensées. Oui, Messieurs, c'est cette ardeur infatigable qui animoit le grand cardinal de Richelieu à porter au plus haut degré la gloire de la France; c'est, dis-je, cette même ardeur qui lui inspira le dessein de former cette Compagnie. En effet, s'il est véritable, comme disoit l'orateur romain, que la gloire consiste, ou bien à faire des actions qui soient dignes d'être écrites, ou bien à composer des écrits qui méritent d'être lus, ne falloit-il pas, Messieurs, que ce génie incomparable joignît ces deux choses, pour accomplir son ouvrage? C'est aussi ce qu'il a exécuté heureusement. Pendant que les Français, animés de ses conseils vigoureux, méritoient par des exploits inouis, que les plumes les plus éloquentes publiassent leurs louanges, il prenoit soin d'assembler dans la ville capitale du royaume l'élite des plus illustres écrivains de France, pour en composer votre corps. Il entreprit de faire en sorte que la France fournît tout ensemble, et la matière et la forme des plus excellens discours; qu'elle fût en même temps docte et conquérante, qu'elle ajoutât l'empire des lettres à l'avantage glorieux qu'elle avoit toujours conservé de commander par les armes. Et certainement, Messieurs, ces deux choses se fortifient et se soutiennent mutuellement. Comme les actions héroïques animent ceux qui écri-

vent, ceux-ci réciproquement vont remuer, par le désir de la gloire, ce qu'il y a de plus vif dans les grands courages, qui ne sont jamais plus capables de ces généreux efforts, par lesquels l'homme est élevé au-dessus de ses propres forces, que lorsqu'ils sont touchés de cette belle espérance, de laisser à leurs descendans, à leur maison, à l'Etat, des exemples toujours vivans de leur vertu, et des monumens éternels de leurs mémorables entreprises. Et quelles mains peuvent dresser ces monumens éternels, si ce n'est ces savantes mains qui impriment à leurs ouvrages ce caractère de perfection que le temps et la postérité respectent? C'est le plus grand effet de l'éloquence. Mais, Messieurs, l'éloquence est morte, toutes ses couleurs s'effacent, toutes ses grâces s'évanouissent, si l'on ne s'applique avec soin à fixer en quelque sorte les langues, et à les rendre durables. Car comment peut-on confier des actions immortelles à des langues toujours incertaines et toujours changeantes; et la nôtre en particulier pouvoit-elle promettre l'immortalité, elle dont nous voyons tous les jours passer les beautés, et qui devenoit barbare à la France même dans le cours de peu d'années? Quoi donc? la langue française ne devoit-elle jamais espérer de produire des écrits qui pussent plaire à nos descendans; et pour méditer des ouvrages immortels, falloit-il toujours emprunter le langage de Rome et d'Athènes? Qui ne voit qu'il falloit plutôt pour la gloire de la Nation former la langue française, afin qu'on vît prendre à nos discours un tour plus libre et plus vif, dans une phrase qui nous fût plus naturelle, et qu'affranchis de la sujétion d'être

toujours de foibles copies, nous pussions enfin aspirer à la gloire et à la beauté des originaux. Vous avez été choisis, Messieurs, pour ce beau dessein, sous l'illustre protection de ce grand homme, qui ne possède pas moins les règles de l'éloquence, que de l'ordre et de la justice, et qui préside depuis tant d'années aux conseils du Roi, autant par la supériorité de son génie, que par l'autorité de sa charge. (1) L'usage, je le confesse, est appelé avec raison le père des langues. Le droit de les établir, aussi bien que de les régler, n'a jamais été disputé à la multitude; mais si cette liberté ne veut pas être contrainte, elle souffre toutefois d'être dirigée. Vous êtes, Messieurs, un Conseil réglé et perpétuel, dont le crédit, établi sur l'approbation publique, peut réprimer les bizarreries de l'usage, et tempérer les déréglemens de cet empire trop populaire. C'est le fruit que nous espérons recevoir bientôt de cet ouvrage admirable que vous méditez; je veux dire, ce trésor de la langue, si docte dans ses recherches, si judicieux dans ses remarques, si riche et si fertile dans ses expressions. Telle est donc l'institution de l'Académie; elle est née pour élever la langue française à la perfection de la langue grecque et de la langue latine. Aussi a-t-on vu, par vos ouvrages, qu'on peut, en parlant français, joindre la délicatesse et la pureté attique à la majesté romaine. C'est ce qui fait que toute l'Europe apprend vos écrits; et quelque peine qu'ait l'Italie d'abandonner tout-à-fait l'empire, elle est prête à vous céder celui de la politesse et des sciences. Par vos tra-

(*) Pierre Séguier, chancelier de France, mort le 28 janvier 1672, âgé de quatre-vingt-quatre ans. (*Edit. de Vers.*)

vaux et par votre exemple, les véritables beautés du style se découvrent de plus en plus dans les ouvrages français, puisqu'on y voit la hardiesse, qui convient à la liberté, mêlée à la retenue, qui est l'effet du jugement et du choix. La licence est restreinte par les préceptes; et toutefois vous prenez garde qu'une trop scrupuleuse régularité, qu'une délicatesse trop molle, n'éteigne le feu des esprits, et n'affoiblisse la vigueur du style. Ainsi nous pouvons dire, Messieurs, que la justesse est devenue par vos soins le partage de notre langue, qui ne peut plus rien endurer ni d'affecté ni de bas : si bien qu'étant sortie des jeux de l'enfance, et de l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée par l'expérience, et réglée par le bon sens, elle semble avoir atteint la perfection qui donne la consistance. La réputation toujours fleurissante de vos écrits, et leur éclat toujours vif, l'empêcheront de perdre ses grâces; et nous pouvons espérer qu'elle vivra dans l'état où vous l'avez mise, autant que durera l'Empire français, et que la Maison de saint Louis présidera à toute l'Europe. Continuez donc, Messieurs, à employer une langue si majestueuse à des sujets dignes d'elle. L'éloquence, vous le savez, ne se contente pas seulement de plaire; soit que la parole retienne sa liberté naturelle dans l'étendue de la prose, soit que resserrée dans la mesure des vers, et plus libre encore d'une autre sorte, elle prenne un vol plus hardi dans la poésie; toujours est-il véritable que l'éloquence n'est inventée, ou plutôt qu'elle n'est inspirée d'en-haut que pour enflammer les hommes à la vertu; et ce seroit, dit saint Augustin, la rabaisser

trop indignement, que de lui faire consumer ses forces dans le soin de rendre agréables des choses qui sont inutiles. Mais si vous voulez conserver au monde cette grande, cette sérieuse, cette véritable éloquence, résistez à une critique importune, qui tantôt flattant la paresse par une fausse apparence de facilité, tantôt faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinemens, ne laisseroit à la fin aucun lieu à l'art, et nous feroit retomber dans la barbarie. Faites paroître à sa place une critique sévère, mais raisonnable, et travaillez sans relâche à vous surpasser tous les jours vous-mêmes, puisque telle est tout ensemble la grandeur et la foiblesse de l'esprit humain, que nous ne pouvons égaler nos propres idées; tant celui qui nous a formés a pris soin de marquer son infinité. Au milieu de nos défauts, un grand objet se présente pour soutenir la grandeur des pensées et la majesté du style. Un Roi a été donné à nos jours, que vous nous pouvez figurer en cent emplois glorieux, et sous cent titres augustes; grand dans la paix et dans la guerre, au dedans et au dehors, dans le particulier et dans le public, on l'admire, on le craint, on l'aime. De loin il étonne, de près il attache; industrieux par sa bonté à faire trouver mille secrets agrémens dans un seul bienfait; d'un esprit vaste, pénétrant, réglé, il conçoit tout, il dit ce qu'il faut, il connoît et les affaires et les hommes; il les choisit, il les forme, il les applique dans le temps, il sait les renfermer dans leurs fonctions; puissant, magnifique, juste, veut-il prendre ses résolutions, la droite raison est sa conseillère; après il se soutient, il se suit lui-même, il

faut que tout cède à sa fermeté et à sa vigueur invincible. Le voilà, Messieurs, ce digne sujet de vos discours et de vos chants héroïques. Le voyez-vous ce grand Roi dans ses nouvelles conquêtes, disputant aux Romains la gloire des grands travaux, comme il leur a toujours disputé celle des grandes actions? Des hauteurs orgueilleuses menaçoient ses places; elles s'abaissent en un moment à ses pieds, et sont prêtes à subir le joug qu'il impose. On élève des montagnes dans les remparts, on creuse des abîmes dans les fossés : la terre ne se reconnoît plus elle-même, et change tous les jours de forme sous les mains de ses soldats, qui trouvent sous les yeux du Roi de nouvelles forces, et qui en faisant les forteresses s'animent à les défendre. Vous avez souvent admiré l'ordre de sa maison; considérez la discipline de ses troupes, où la licence n'est pas seulement connue, et qui ne sont plus redoutées que par l'ennemi. Ces choses sont merveilleuses, incroyables, inouïes; mais son génie, son cœur, sa fortune, lui promettent je ne sais quoi de plus grand encore. De quelque côté qu'il se tourne, ses ennemis redoutent ses moindres démarches; ils sentent sa force et son ascendant, et leur fierté affectée couvre mal leur crainte et leur désespoir. Finissons : car où m'emporteroit l'ardeur qui me presse? Il aime et les savans et les sciences; c'est à elles, pour ainsi dire, qu'il a voulu confier le plus précieux dépôt de l'Etat; il veut qu'elles cultivent l'esprit le plus vif et le plus beau naturel du monde. Ce Dauphin, cet aimable prince, surmonte heureusement les premières difficultés des études; et s'il n'est pas rebuté

par les épines, quelle sera son ardeur quand il pourra cueillir les fleurs et les fruits? On vous nourrit, Messieurs, un grand protecteur; si nos vœux sont exaucés, si nos soins prospèrent, ce prince ne sera pas seulement un jour le digne sujet de vos discours; il en connoîtra les beautés, il en aimera les douceurs, il en couronnera le mérite.

RÉPONSE DE M. CHARPENTIER,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE,

AU DISCOURS DE BOSSUET.

Monsieur,

Après avoir remporté des applaudissemens de toute la France par vos célèbres prédications, après avoir été elevé à la première dignité de l'Eglise par le concours de la puissance royale et de l'autorité du saint Siége, après avoir mérité le choix de notre auguste monarque pour l'éducation du premier prince de toute la terre, après, dis-je, tant d'événemens éclatans qui vous comblent de gloire de tous côtés, aviez-vous encore quelque chose à souhaiter?

Cependant, Monsieur, votre arrivée en ce lieu-ci, qui apporte un si grand ornement à la Compagnie; ces paroles obligeantes qu'elle a ouïes de votre bouche, cet agréable épanouissement de cœur et de visage que vous lui faites paroître, marquent bien que vous avez regardé l'occasion présente comme la matière d'une nouvelle joie qui vous étoit offerte, et que vous avez voulu ajouter le nom d'académicien aux titres sublimes d'orateur chrétien, d'évêque, et de précepteur de monseigneur le Dauphin.

Vous

Vous ne nous surprenez point, Monsieur, par cette pensée, qui ne fait que confirmer ce que la voix de la renommée avoit déjà publié de votre mérite. Vous justifiez par là votre bonne fortune; et cet amour déclaré des bonnes lettres, fait connoître évidemment une des causes de votre prospérité auprès d'un Roi si éclairé, et qui se plaît à distribuer les plus grandes récompenses aux plus vertueux. Il n'est pas malaisé de croire qu'un homme qui a paru avec autant d'éclat que vous avez fait, Monsieur, ait de la doctrine et de l'éloquence; il n'est pas malaisé de croire qu'avec ces talens, il s'élève aux premières places. Mais qu'après avoir acquis tant de réputation et de dignité, il se fasse encore un honneur d'entrer dans nos exercices académiques, c'est ce qu'il n'est pas aisé de croire, parce que peu de gens sont capables de ces généreux sentimens et de cette noblesse d'ame.

Il en faut assurément beaucoup; il faut beaucoup d'élévation d'esprit, et en même temps un grand discernement pour envisager la beauté de l'étude sous le dais et dans les balustres. Il règne, parmi le grand monde, je ne sais quelle contagion de faste et d'orgueil qui combat étrangement la simplicité de la philosophie; et quiconque peut conserver dans son cœur l'estime qu'on en doit faire, parmi tant d'objets qui semblent en inspirer le mépris, peut s'assurer qu'il est au-dessus des opinions vulgaires, et que sa raison est victorieuse de l'erreur.

C'est sans doute la connoissance de la vérité et l'amour du bien qui mettent de la distinction entre les hommes. La Cour a son peuple aussi bien que la ville; la pourpre couvre quelquefois des ames basses ou médiocres; et ce n'est point la splendeur de la naissance, ni la grandeur des emplois, ni l'abondance des richesses qui font les hommes extraordinaires. Tous ces avantages véritablement ne sont pas inutiles; mais ce ne sont pas ceux sur qui roule la félicité, ni d'où se tire la véritable louange. Le mérite personnel, ce mérite qui trouve en soi-même sa récompense,

et qui n'en voit point au dehors de si élevée où il n'ait droit de prétendre, est quelque chose de plus excellent que les grandeurs et que les richesses; mais c'est un bien qui se trouve rarement, et si rarement qu'il semble que le ciel soit prodigue de tous les autres biens, en comparaison de celui-ci, dont il est très-avare. Cela veut dire qu'il est plus aisé de faire une grande fortune que d'être un parfaitement honnête homme; parce que la fortune se peut présenter par mille voies différentes, au lieu que ce mérite personnel qui fait l'honnête homme, ne se peut acquérir ni se conserver qu'en cultivant son ame par les plus belles connoissances, et en faisant une profession continuelle de la vertu; de sorte que celui qui prend ce soin de lui-même, qui au milieu des grandeurs en estime moins la possession que ce qui l'en rend digne, qui en tout temps, en tout âge, en tout état s'efforce de se conserver, par l'exercice, ces excellentes habitudes qui s'évanouiroient peut-être par la négligence, de même que les arts s'oublient, faute de les pratiquer, doit être considéré comme un homme que le ciel a libéralement et pleinement pourvu de cette qualité précieuse, de ce mérite si estimé et si rare. Je n'oserois, Monsieur, en votre présence, faire l'application de cette vérité sur votre personne; mais je suis très-assuré que l'action que vous venez de faire ne sera point oubliée parmi vos éloges.

L'Eglise a toujours eu des prélats qui n'ont pas moins attiré de vénération sur eux par l'éminence de leur savoir, que par la majesté de leur sacerdoce. Le grand saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Ambroise, Synesius évêque de Cyrène, le patriarche Photius, Eusèbe l'ami de Pamphile, et mille autres ont été l'admiration de leur siècle; et l'obligation immortelle que les studieux ont aux ouvrages de ce dernier, fait que nous avons presque oublié son hérésie, ou que nous ne nous en souvenons que pour déplorer son malheur. Vous marchez, Monsieur, sur les pas de ces illustres évêques de

l'antiquité; et pour vous trouver des vestiges plus frais, vous marchez sur les pas de l'incomparable cardinal de Richelieu, notre premier protecteur, qui nous a assemblés, qui nous a obtenu les premières grâces royales, et qui nous auroit laissé un regret éternel de sa perte, s'il n'avoit eu pour successeur monseigneur le chancelier, qui, par sa constante affection envers l'Académie, l'a maintenue, l'a agrandie, l'a honorée. Vous marchez sur les pas du cardinal du Perron, des Bembes, des Sadolets, des Bentivoles, et des autres ornemens du sacré Collége, qui ont cru qu'il ne leur étoit pas moins glorieux de se parer de l'immortelle verdure des lauriers du Parnasse, que de se distinguer par l'éclat éblouissant de la pourpre romaine.

Que n'attend point de vous la France? Que n'attend-elle point de ces nobles mouvemens de votre ame, dans l'emploi où vous êtes auprès de ce jeune Prince, qui fait aujourd'hui l'espérance de l'Etat, et qui doit un jour en faire la félicité? Tandis que son père, tout brillant de l'éclat de ses victoires et de ses vertus, visite ses frontières, assure ses conquêtes, affermit ses alliés et dissipe les nuages que l'envie ou l'injuste frayeur peuvent élever contre sa juste prospérité; c'est sur vous qu'il se repose de l'instruction de ce cher fils, et à qui il confie le soin de l'introduire dans les mystères des Muses, sans le secours desquelles on trouve quelque chose à dire dans la fortune des plus grands princes. Une fonction si importante, et qui vous rend si nécessaire auprès de sa personne sacrée, ne nous permet pas de croire que nous puissions souvent jouir de votre présence; mais elle ne nous défend pas d'espérer que nous serons souvent présens à votre mémoire, et quelquefois même à vos entretiens, et que vous inspirerez à ce jeune héros les bons sentimens qu'il doit avoir pour une Compagnie qui ne souhaite que sa gloire, et qui va bientôt s'employer à la répandre par toute la terre. J'oserois répondre, Monsieur, que vous en userez de la sorte. Monseigneur le Dauphin n'apprendra point que son illus-

tre précepteur ait voulu entrer dans cette Compagnie, sans en concevoir en même temps une haute idée; et vous ne rencontrerez point une si favorable disposition dans son esprit, sans en même temps l'appuyer et la fortifier. Le bonheur de l'Académie nous a donné votre estime; c'est à vous, Monsieur, à nous donner celle de monseigneur le Dauphin : et ainsi il se trouvera que cette heureuse journée, en nous procurant un confrère aussi illustre que vous, nous aura procuré l'appui d'un Prince aussi puissant que votre royal disciple.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE 2 AOUT 1704,

PAR M. L'ABBÉ DE POLIGNAC (*),

Lorsqu'il fut reçu à la place de M. Bossuet, évêque de Meaux.

MESSIEURS,

COMMENT puis-je paroître devant vous, quand je songe à la place que vous me donnez, et au grand homme à qui je succède?

Quel homme fut plus célèbre que M. l'évêque de Meaux? Vous l'appelâtes dans un temps où sa réputation voloit de toutes parts. Jugé digne d'élever un Prince, l'espérance de l'État et le principal objet des attentions du Roi, il fut jugé digne de vous. Il apporta dans cette Compagnie tout le mérite qu'on vient y acquérir, une politesse parfaite, une éloquence vive, une vaste érudition. Vous fûtes moins touchés de la beauté de ses talens que de l'usage qu'il en avoit su faire. Il avoit paru dans la chaire de l'Evangile comme un Chrysostôme; déjà la vérité l'avoit choisi pour son défenseur comme un Athanase; on ne parloit que du succès prodigieux de ses conférences et de ses disputes; rien ne résistoit à la force de ses raisonnemens; et l'hérésie n'avoit point de présage plus certain de sa prochaine ruine en France, que les victoires qu'il remportoit tous les jours sur les ennemis de la foi.

Il persévéra jusqu'à la mort dans ce docte et saint exercice, toujours animé du même zèle, toujours faisant servir les lettres à la religion. De là sont sortis ces discours véhémens qui saisissoient tous ses auditeurs, ces oraisons fa-

(*) Depuis cardinal et archevêque d'Auch.

meuses qui nous apprennent comment on peut instruire les vivans par l'exemple des morts; de là ces merveilleux ouvrages auxquels semble attachée la grâce des conversions, qui portent le flambeau de la vérité jusque dans les plus épaisses ténèbres du mensonge, qui la peignent à nos yeux, et qui l'impriment dans l'esprit avec des traits si nobles et si forts, qu'elle n'a plus besoin que de la bonne foi pour achever de le soumettre. Mais ce qu'on estima le plus en lui, c'est qu'il se regarda toujours comme un enfant de l'Église, pendant qu'il en étoit le docteur, et qu'il borna toute l'étendue de ses connoissances à savoir simplement, et à nous enseigner ce qu'il falloit croire avec le commun des fidèles.

Tant de travaux ne le détournèrent jamais de ses autres devoirs. Comme l'étude qu'il avoit faite de l'antiquité lui avoit acquis l'expérience de tous les temps, il comprenoit mieux que personne de quelle importance est aux États l'éducation de ceux qui doivent les gouverner. Il savoit que les premières impressions de la jeunesse forment ordinairement le caractère de toute la vie, et que la vie des princes forme celle de leurs sujets. Il s'appliqua donc à conduire l'heureux naturel de Monseigneur, et laissant aux autres le soin de cultiver les qualités qui devoient un jour le faire craindre, il ne s'attacha qu'à celles qui devoient le faire aimer. Il lui fit voir que dans la juste idée qu'on doit avoir des Rois, la bonté l'emporte sur tout le reste; que c'est principalement à cette marque qu'on reconnoît en eux l'image du Dieu vivant; qu'ils ne sont jamais mieux les maîtres des autres hommes que lorsqu'ils en sont les véritables pères, et que la domination la plus sûre est celle qui commence par assujettir les cœurs. Il lui montra, dans l'histoire de saint Louis, quels secours on tire des vertus chrétiennes au milieu des plus grands malheurs, et dans celle du Roi, comment on peut les conserver au comble de la gloire et dans le torrent des prospérités. Le Prince, en suivant ces règles et ces modèles, s'est rendu l'objet de l'estime et de l'amour

du monde : la sagesse du fils fait le plus grand bonheur du père, disons aussi que le mérite du disciple fait la plus grande gloire du précepteur.

RÉPONSE

DE M. L'ABBÉ DE CLÉRAMBAULT,

AU DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE POLIGNAC.

MONSIEUR,

QUOIQUE la douce et charmante société qui nous unit, nous ait toujours fait regarder la mort de tous nos confrères comme on regarde ses propres malheurs, nous avons été si vivement atteints de celle du fameux académicien dont vous occupez la place, que sans nos réflexions sur l'indispensable nécessité de sortir de cette vie, et la joie que nous ressentons de votre heureuse présence, nous n'aurions jamais pu trouver aucun soulagement à notre douleur.

Ce grand personnage étant un de ces hommes rares et supérieurs, qui sont quelquefois montrés au monde, pour lui faire seulement sentir jusques où peut être porté le mérite sublime, sans laisser presque l'espérance de leur pouvoir trouver des successeurs : dès qu'il s'appliqua aux lettres sacrées, il sut bien faire connoître, par le prodigieux espace qu'il laissa entre lui et ceux qui couroient la même carrière, qu'il sembloit destiné à entrer un jour dans ce petit et glorieux nombre des grands génies qui font l'ornement de leurs siècles. Il soutint de si beaux commencemens par une application exacte à tous ses devoirs, et par cette ardeur infinie pour les sciences, dont il devoit faire un si noble usage; et comme l'utilité de l'Eglise fut toujours son tendre et principal objet, avec l'amour de la belle gloire que Dieu veut bien être insépa-

rable de la digne exposition, et de la ferme défense des saintes vérités que la foi propose, il commença dès les premières années de sa jeunesse à faire valoir contre les vices les talens qu'il avoit reçus du ciel pour l'éloquence. Ce fut avec de si grands succès, qu'ayant en peu de temps obscurci la plupart de ses égaux, il s'acquit par ces importantes fonctions, et par ses savantes conférences, cette haute estime dans les esprits; et sut gagner par les charmes de son commerce, dans lequel il savoit tout rendre aimable, ce doux empire sur les cœurs, dont il a joui d'une manière si singulière jusqu'aux derniers momens de sa vie.

Tant de talens extraordinaires, égalés ou surpassés encore par son désintéressement et sa modestie, lui ayant donné autant de zélés partisans qu'il y avoit dans tous les états de personnes capables de juger du vrai mérite, le firent appeler au gouvernement d'une église considérable, par le grand Prince que sa pénétration et sa justice élèvent si fort au-dessus de tous les autres, et qui est suffisamment désigné par ce noble caractère. Mais l'éducation du successeur de sa puissance et de sa gloire, ce fils unique qui possède si dignement toute sa tendresse et son estime, lui paroissant trop importante pour n'en pas confier une grande partie à un homme si excellent, il le détermina à renoncer, pour ce glorieux emploi, aux fonctions de la haute dignité dont il venoit de l'honorer, auxquelles il se destinoit tout entier. Alors se donnant sans réserve à ce nouveau devoir, il contribua si heureusement à fortifier dans cet excellent naturel toutes ces grandes et aimables qualités qui nous assurent la félicité publique, et méditant déjà des victoires contre les ennemis de l'Église, il laissa obtenir à ses rivaux le premier rang, qu'il pouvoit occuper dans l'éloquence sacrée; comme autrefois (si l'on ose comparer des hommes si différens) le premier des empereurs avoit fait si noblement, parmi les orateurs profanes, en préférant à cet honneur celui de subjuguer les ennemis de sa patrie.

Ce prélat illustre commença peu de temps après à faire sentir aux adversaires des vérités orthodoxes le poids de sa supériorité, par cette science sublime dans laquelle il s'étoit déjà rendu si recommandable; cette maîtresse de toutes les autres, si élevée au-dessus d'elles, non-seulement par la dignité de son objet, mais encore par la profondeur et la méthode de le traiter; c'est-à-dire la grande et vraie théologie, puisée dans les bonnes sources de l'Ecole, que les partisans de l'erreur ont toujours tâché de décrier, et même de charger de mépris apparens, connoissant combien elle leur étoit funeste. Il se servit donc contre eux de ce grand art, qui, supposant les notions claires et les définitions justes, prises dans la nature même des choses, infère l'un de l'autre, par des raisonnemens solides, et concluans avec ordre et liaison; en un mot de cette parfaite scolastique, également éloignée de la foiblesse embrouillée, et de la chicane barbare, affectée par quelques-uns qui se flattent avec si peu de fondement d'exceller par là au-dessus des autres, et de l'épaisse confusion d'autorités et de faits entassés et mal digérés, sans être rangés dans les questions différentes, pour y servir de fortes et vives preuves, que certains demi-savans, se fiant à ce qu'ils ont d'esprit naturel, osent honorer du nom de positive, leur peu de lumière ne leur permettant pas de connoître que ce sont deux sœurs inséparables, dont l'une est le guide et le soutien de l'autre, qui fait sa perfection et son ornement. Il fit sentir toute sa force et sa méthode, en conservant toujours dans ses écrits la politesse et même les grâces, soit qu'il fallût justifier la doctrine de l'Église contre les reproches et les calomnies de ses ennemis, soit qu'il fallût les convaincre des contradictions absurdes de la leur et des changemens essentiels qu'elle a déjà soufferts malgré sa nouveauté. Ce grand homme se faisoit honneur de posséder une science si nécessaire, et de s'en servir si utilement; bien différentde ceux qui, n'étant pas seulement à portée de l'entendre, ni par conséquent d'en pouvoir jamais juger, croient que c'est bien plus tôt fait de la

rejeter en la traitant de subtilité sèche et inutile, pour excuser au moins par là leur peu de pénétration et leur ignorance.

Tous ces grands et solides avantages, qui le mettoient si fort au-dessus de ceux de son temps, ni les travaux d'esprit continuels dans lesquels il se trouvoit engagé, et qui souvent y laissent de la rudesse, ne le rendirent jamais ni plus fier ni plus farouche. Il sut toujours parfaitement accorder l'affabilité, la douceur, et même la condescendance, avec la fermeté de vigilant et intraitable défenseur de la pure et saine doctrine; il se crut indispensablement obligé d'employer toutes les lumières de son esprit à réprimer les entreprises de ceux qui vouloient y donner atteinte: et voyant qu'une nouvelle erreur, d'autant plus pernicieuse, qu'elle affectoit de se cacher sous le prétexte d'une plus haute perfection, et de raffinement dans les sentimens de piété, menaçoit la tranquillité de l'Église; sans considérer son âge avancé, ni les incommodités de sa personne, atténuée par tant de travaux, il n'écouta plus que son zèle, pour l'affermir par ces doctes ouvrages si dignes de notre admiration. Enfin, quoique bien près de terminer ses jours, il ne put encore s'empêcher de ranimer ses forces mourantes, pour réfuter un traducteur et nouveau commentateur de l'Évangile, qui lui parut trop hardi; ce qu'il fit avec tant de profondeur et de justesse, qu'on pourra douter un jour que ce fut le dernier effort de son génie. Alors sentant en lui la nature entièrement épuisée et sans aucune ressource, et qu'il lui falloit subir la loi commune à tous les hommes, il acheva de s'y préparer avec une fermeté et une résignation exemplaire, par tous les actes les plus édifians et les plus tendres; et vivement pénétré des vérités qu'il avoit si constamment défendues, et plein de cette salutaire espérance qu'il avoit si bien connue, il alla partager les récompenses éternelles avec ses glorieux prédécesseurs, les fameux Pères de l'Église, qui ont si bien mérité d'elle dans leurs siècles, comme il a fait dans le sien.

ORAISON FUNÈBRE

DE MESSIRE

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE MEAUX,
LE 23 JUILLET 1704,

Par le P. DE LA RUE, de la Compagnie de Jésus.

ORAISON FUNÈBRE

DE MESSIRE

JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

Operatus est bonum, et rectum, et verum, in universâ culturâ ministerii domûs Domini;.... et prosperatus est.

Il fit ce qui étoit bon et droit, et vrai, dans tout ce qui regardoit le ministère de la maison du Seigneur : et tout lui réussit heureusement. C'est ce qui est dit d'Ezéchias, au livre II des Paralipomènes, ch. 31.

MESSEIGNEURS (*),

S'IL fut glorieux à cet ancien roi de Juda, d'avoir mérité des louanges si singulières dans un siècle malheureux, où l'impiété des souverains, l'ignorance du peuple et la négligence des grands prêtres, avoient presque aboli le service du Seigneur : quelle gloire au grand homme que nous pleurons, de s'être rendu digne de lui être comparé, dans un siècle aussi florissant que le nôtre, entre tant de prélats zélés pour la religion, sous les yeux d'un Souverain qui fait de la piété le plus fort appui de son trône! Luire dans les ténèbres d'une nation dépravée, c'est à quoi saint Paul sembloit borner la vertu des premiers Chrétiens (1). Mais luire au milieu des lumières, et y sou-

(*) MM. l'archevêque de Narbonne, les évêques de Condom, de Tulle, de Troyes, d'Autun.

(1) In medio nationis pravæ lucetis, sicut luminaria in mundo. *Philipp.* II. 15.

tenir son éclat, c'est ce qui n'appartient qu'aux premiers astres du monde.

Il est éteint celui qui répandoit dans la maison du Seigneur une si vive clarté, par sa bonté, par sa droiture, par son zèle pour la vérité. Le reconnoissez-vous, Messieurs, à ces trois nobles caractères? Ne suffisent-ils pas pour vous le rendre encore présent? tel que vous l'avez vu confirmer par ses exemples, les leçons de vertu qu'il avoit soin de vous donner; tel que la Cour l'a vu soutenir les grands emplois que le plus sage des Rois confioit à sa conduite; tel que l'Eglise enfin l'a vu combattre pour elle, contre tous ses ennemis.

Vous aimiez sa bonté, la Cour respectoit sa droiture, l'Eglise applaudissoit à son zèle pour la vérité. La bonté dans ses mœurs, la droiture dans ses emplois, la vérité dans sa doctrine : *Operatus est bonum, et rectum, et verum, et prosperatus est.*

Heureux de s'être attiré par ces trois rares qualités, l'affection du troupeau qu'il a conduit, la confiance du Prince qu'il a élevé, l'admiration de l'Eglise qu'il a défendue! Plus heureux d'avoir fait un usage assez fidèle des talens précieux qu'il avoit reçus de Dieu, pour pouvoir à la mort se présenter à ses yeux chargé du fruit de ses travaux, et en attendre la récompense! Heureux nous-mêmes enfin, qui le regrettons, d'avoir dans notre douleur une consolation aussi douce que l'idée de son bonheur! Ne rougissons point de nos larmes : elles n'ont rien de l'amertume que l'on ressent à pleurer tant d'illustres morts, dont on ne loue les vertus qu'en dissimulant les vices, et pour lesquels on n'espère qu'en tremblant. Nos louanges n'ont pas besoin des couleurs de la flatterie, ni de celles du déguisement, pour être applaudies; et si l'espérance que nous osons concevoir de son salut, a la miséricorde pour fondement, elle a pour appui la justice (1).

Avec ces sentimens que l'apôtre saint Paul tâchoit

(1) *II. Tim.* IV. 8.

d'inspirer aux fidèles (1), dans les pleurs qu'ils versoient sur les cendres de leurs morts, j'entreprends sans scrupule, à la face des saints autels, l'éloge de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET, évêque de Meaux, conseiller d'Etat ordinaire, précepteur de Monseigneur le Dauphin, premier aumônier de madame la Dauphine, et de madame la duchesse de Bourgogne, conservateur des priviléges de l'Université, supérieur du collége royal de Navarre. Toutes ces qualités sont mortes pour lui devant les hommes. Celles dont nous allons parler sont immortelles, et le rendront immortel.

PREMIÈRE PARTIE.

Dieu, par la perfection de son être étant essentiellement *tout bien* (2); et par la plénitude de son être, étant *le bien de toutes choses* (3); toute la bonté répandue dans les créatures n'est qu'une image de cet Être souverainement parfait, un écoulement de cet Être souverainement bienfaisant. Le fidèle, par conséquent, attaché constamment au soin de sa perfection, plein d'une inclination bienfaisante pour les autres, a dans son cœur et dans son naturel les plus vives impressions de cette suprême bonté.

Salomon s'en reconneissoit prévenu, quand il se rendoit à lui-même ce témoignage avantageux : qu'il étoit né *plein d'esprit, et pourvu d'une bonne ame*; *Puer eram ingeniosus, et sortitus animam bonam* (4).

A qui pouvoit mieux convenir cet aveu sincère des dons du ciel, qu'à ce digne instrument, que Dieu a formé de nos jours pour la gloire de son nom, et pour le salut des peuples? Il naquit à Dijon, d'une famille distinguée par des charges honorables, et par des em-

(1) Non contristemini, sicut et cæteri, qui spem non habent. *I. Thessal.* IV. 12. — (2) Omne bonum. *Exod.* XXXIII. 19. — (3) Bonum omnium. *Dionys. de div. Nom. c.* 4. — (4) *Sap.* VIII. 19.



plois importans. Ceux de son sang, établis depuis longtemps dans le Parlement, y occupoient tant de diverses places, que son père fut obligé par les lois de s'en exclure lui-même, et d'aller prendre à Metz, dans le nouveau Parlement, où son oncle maternel étoit premier président, la pourpre que sa patrie lui refusoit à regret. Aussi fut-ce à regret qu'il s'éloignoit d'elle : et pour marque de sa tendresse, il y laissa ses enfans en dépôt, sous les soins de son frère aîné.

Ce fut auprès de cet oncle vertueux que le jeune Bénigne, appelé de Dieu à de grands desseins, prit le premier goût des belles-lettres, et de la vraie piété. Souffrez, Messieurs, que je vous dise que ce fut au collége de notre Compagnie qu'il en reçut les premières leçons. La complaisance est pardonnable à se souvenir d'un honneur que l'on ne peut oublier sans être ingrat. Mais bientôt il n'eut plus besoin d'aucun maître que du Seigneur même des sciences (1) : Dieu lui parla. Ce même Dieu, qui voulant tirer Augustin des désordres de sa jeunesse, des irrésolutions de son cœur, le forçoit, pour ainsi dire, à la lecture des saints livres, et lui crioit avec empire : *Prends, et lis*; *Tolle, lege* (2) : ce même Dieu voulant entrer dans le cœur d'un jeune enfant, tout rempli des idées fleuries des poètes et des orateurs, qu'il goûtoit avec plaisir, disposa, comme par hasard, dans le cabinet de son oncle, une Bible sous ses yeux, et l'attacha d'abord à cette sainte lecture, avec un charme si doux; lui fit sentir si vivement l'élévation de cette divine parole au-dessus de tous les discours humains, que ce moment lumineux frappa dès-lors son esprit pour tout le reste de sa vie. Il demanda le saint livre, et ne cessa point de l'étudier : s'appliquant personnellement à lui-même cet ordre général du Seigneur au peuple Hébreu : *Audi Israel : Ecoute Israël. Ces paroles que je t'adresse seront gravées dans ton cœur. Tu les auras toujours en vue, soit que tu*

(1) *I. Reg.* II. 3. — (2) *Confess. lib.* VIII, c. 12.

sois



tu sois assis dans ta maison, soit que tu marches par les chemins, soit que tu t'endormes ou te réveilles (1); ordre qu'il accomplit depuis littéralement. Quel fruit en tira-t-il? Nous le verrons dans la suite.

Plein de ces saintes impressions, il vient à Paris puiser les hautes sciences dans les pures sources de cette ancienne et fameuse Université. Aveo quelles dispositions? Un esprit solide et brillant, un génie sublime et aisé, un assemblage peu commun de douceur et de fermeté, de franchise et de discrétion; un visage où la modestie et l'innocence étoient peintes, un air respectable et engageant, une grâce infinie à s'expliquer. Ce fut avec ces qualités que le jeune abbé parut dans le monde. En falloit-il plus pour s'y perdre avec la foule des jeunes gens? Il y trouva de quoi se distinguer, s'élever, se sanctifier; parce qu'il se rendit docile aux conseils de la sagesse; et que, se dérobant aux amusemens de son âge, il chercha son salut, encore plus que sa fortune, aux pieds et sous les yeux des plus sages de son temps.

Un Nicolas Cornet, grand maître du collége de Navarre, un Vincent de Paul, instituteur des prêtres de la Mission, furent ses maîtres et ses modèles dans la science de l'Ecole, et dans celle du salut. Ce fut à ces hommes choisis qu'il dévoua ses plus belles années : ce fut de leur fonds qu'il tira l'amour de l'ancienne doctrine, et l'horreur de la nouveauté : ce fut dans leur cœur qu'il puisa la simplicité de la vertu, sans faste et sans hypocrisie.

Son activité pour les bonnes œuvres, et sa docte facilité à exercer le ministère de la parole de Dieu, le firent désirer pour les deux plus importantes et plus grandes cures de Paris. Mais attaché dès sa tendre jeunesse au chapitre de Metz, d'abord par un canonicat, ensuite par les dignités d'archidiacre et de doyen : il crut devoir à

(1) Meditaberis in eis sedens in domo tuâ, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens. *Deuter.* VI. 7.

cette Eglise, qui sembloit prendre plaisir à l'élever, le principal fruit de ses études. Il forma donc le dessein de s'y établir.

Fut-ce pour s'y borner à la fonction des Lévites, *occupés autour de l'arche à chanter les louanges du Seigneur* (1)? Il s'en acquittoit avec un soin religieux, il s'y sentoit même porté par un attrait particulier : mais c'étoit trop peu pour son zèle. Il se crut encore *établi sur les murs de Jérusalem comme un de ces gardes surveillans*, à qui le prophète Isaïe recommande de la part de Dieu *de ne se taire ni jour ni nuit* (2). Il se disposa donc aux travaux apostoliques par de fréquentes missions, par la lecture des saints pères, et par la méditation des livres divins, plus en esprit de prière que d'étude. Il regarda comme un abus et comme une profanation, d'oser fouiller dans ces trésors sacrés, pour enrichir son esprit, plutôt que pour cultiver son ame; pour se mettre en état d'enseigner la religion, plutôt que pour la pratiquer. Savans! c'est là l'écueil ordinaire de vos études. Il fut assez fidèle à la grâce de sa vocation pour éviter cet écueil, et pour se proposer son salut et sa perfection, comme le premier objet de son zèle. Envoyé de Dieu, pour être en ce siècle d'illusion ce qu'Esdras avoit été dans un siècle d'ignorance, l'interprète et le zélateur de la loi; sur ce modèle, il prépara son cœur, non-seulement à pénétrer, comme Esdras, tous les mystères de la loi, mais à l'accomplir comme lui, avant que d'en instruire le peuple : *Paravit cor suum ut investigaret legem Domini, et faceret, et doceret* (3).

Tous les avis qu'il y trouva si souvent donnés aux fidèles, sur la pureté de la vie, sur le mépris des biens,

(1) Coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, et recordarentur operum ejus. *I. Paral.* XVI. 4.

(2) Super muros Jerusalem custodes totâ die et totâ nocte in perpetuum non tacebunt. *Isai.* LXII. 6.

(3) *I. Esdr.* VII. 10.

sur l'effusion de la charité, sur l'esprit de paix et de douceur, lui parurent dès-lors, et dans la suite de sa vie, autant de lois aussi personnelles, que si la loi de Dieu n'eût parlé que pour lui seul. Plus il croissoit en âge et en honneurs, plus il redoubloit sa vigilance à cultiver ces illustres vertus, si nécessaires aux ministres de l'autel. L'innocence de sa vie éclata d'autant plus, qu'il toucha de plus près aux écueils et aux pièges de la Cour. Son mépris pour les biens augmenta par l'augmentation des biens mêmes. Sa charité s'enflamma par la foule des misérables, et par l'accroissement des difficultés du temps. Sa douceur redoubla par tous les événemens les plus capables de l'altérer.

Irréprochable dans sa vie, jusqu'à faire rougir la plus hardie médisance, il porta le détachement et le désintéressement, jusqu'à s'attirer la censure de ceux qui mettent la prudence à ne rien négliger de leurs propres intérêts; et qui se croient élevés dans la maison du Seigneur, plutôt pour en recueillir les fruits, que pour en remplir les charges.

Si c'étoit en lui un défaut que ce noble mépris des avantages temporels, c'étoit le même défaut dont le sage Néhémias se vantoit au peuple de Dieu, de l'avoir gouverné sans intérêt, *sans empressement à rechercher les revenus attachés à son ministère* (1): *Annonas ducatûs mei non quæsivi.* Il mettoit, aussi bien que ce sage chef des Hébreux, le bon ordre de ses affaires, non pas à faire retentir le Palais et les tribunaux du bruit de ses contestations, pour conserver les droits utiles de son siége, *Annonas ducatûs mei non quæsivi*; mais plutôt à les sacrifier au zèle de la discipline et de la régularité; non pas à se ménager des fonds toujours suffisans aux dépenses d'un train pompeux, d'une abondance délicieuse, et d'un luxe scandaleux. Loin de moi cet indigne abus,

(1) *II. Esdr.* v. 18.

s'écrioit Néhémias : *Ego autem non ita.* Que ceux qui ne craignent point Dieu, à qui le maniement des biens sacrés ne paroît point redoutable, en fassent un emploi si honteux, une épargne encore plus criante : *Ego autem non ita, propter timorem Domini* (1).

Pour lui, son économie étoit de bannir de sa maison la débauche et l'oisiveté, d'y établir la concorde et la piété, d'accoutumer ses domestiques au travail, de les assembler à la prière, de les bénir tous les soirs de sa main. *Omnes pueri mei congregati ad opus erant* (2). C'étoit d'avoir toujours de quoi fournir aux frais de la charité, de l'honneur, de la religion; jamais rien pour le jeu, ni pour la délicatesse; encore moins pour la volupté, pour l'intrigue, ou pour l'ambition. Sa suite étoit la pudeur et la modestie; les ornemens de sa maison, l'ordre et la simplicité; la magnificence de sa table, une noble frugalité. Les honnêtes gens y étoient reçus avec joie, les savans avec estime, les vertueux avec respect. Les grands mêmes s'y trouvoient quelquefois avec plaisir. Les étrangers y venoient, de toutes les nations polies, goûter les charmes de sa compagnie, les délices de sa conversation. *Qui veniebant ad nos de gentibus in mensa mea erant* (3). Souvenez-vous-en, ô mon Dieu, pour lui faire miséricorde. Il vous la demande avec le fidèle Néhémias, *selon le bien qu'il a fait à votre peuple. Memento mei, Deus meus, in bonum, secundùm omnia quæ feci populo huic* (4).

Telle étoit la bonté de son cœur et de ses mœurs, aussi libérale à se répandre au dehors, qu'attentive à se perfectionner elle-même. On eût dit qu'il eût toujours son propre nom devant les yeux pour en remplir la mesure, et ne point démentir le caractère de douceur qui sembloit y être attaché. Il portoit ses yeux bien plus haut. Il se proposoit les noms que Salomon donne à l'esprit

(1) *II. Esdr.* v. 15. — (2) *Ibid.* 16. — (3) *Ibid.* 17. — (4) *Ibid.* 19.

de sagesse : *Esprit doux, bienfaisant; plein d'affection pour le bien; plein d'humanité, de bénignité; Suavis, amans bonum; benefaciens, humanus, benignus.* (1) Cette variété d'idées, pour exprimer la même perfection, la lui représentoit plus nécessaire aux disciples de la sagesse, que *la subtilité, la force, la fermeté,* l'amas enfin des autres perfections que l'Ecriture lui attribue (2).

Ressembloit-il à ceux qui ne sont doux que par foiblesse, obligeans que par intérêt, prévenans que par dépendance; et qui, poussés par la fortune, abandonnent aussitôt ces vertus feintes, qu'ils n'avoient empruntées que pour s'élever? La vraie bénignité, semblable à celle de Dieu, ne vient point, dit saint Augustin, (3) de l'indigence; elle vient de l'abondance et de la profusion du cœur : *Benignitas summa, non ex indigentiâ, sed ex beneficentiâ.* Bénigne établi à la Cour, dégénéra-t-il de lui-même? ignora-t-il ses amis? mit-t-il sa politique à se rendre seul important, à ne souffrir auprès des grands aucune lumière que la sienne? Au contraire, il s'y fit toujours un plaisir d'y donner accès aux personnes distinguées par leurs talens : il les répandoit partout dans les plus illustres familles : il se les attachoit par mille soins officieux, et par une confiance qui rendoit son amitié aussi agréable que précieuse.

Que de lumières placées maintenant sur le chandelier! que de personnes élevées dans les dignités de l'Eglise et sur les trônes sacrés, pleurent aujourd'hui avec nous l'organe dont Dieu s'est servi pour donner le prix à leur mérite et l'éclat à leur vertu! C'étoit-là l'homme généreux, toujours secourable à la vertu, qui savoit les temps et les momens de la tirer des ténèbres, et de la faire connoître à ceux qui la pouvoient couronner. Qu'un tel homme est rare à la Cour! et combien n'y

(1) *Sap.* VII. 22. — (2) Subtilis, acutus, stabilis, certus, etc. *Ibid.* — (3) *August. quæst.* VIII *ad Dulcis. n.* 2.



rougissent point d'être tout-puissans à nuire, et sans crédit pour obliger?

Serez-vous donc surpris du crédit qu'il s'y fit lui-même, de l'ouverture qu'il trouva dans les esprits et dans les cœurs? « Rien de si utile que d'être aimé, » disoit saint Ambroise (1), et rien de si aimable que » la bonté qui se fait sentir à tout le monde ». Cette vertu devoit-elle avoir en lui de moindres effets, accompagnée et soutenue de tant d'autres?

Quand nous n'y remarquerions pas ni le dépouillement absolu d'un Borromée, ni l'austère sévérité d'un Chrysostôme et d'un Ambroise, ni les mortifications rigoureuses d'un Basile; aussi ne voyoit-on pas dans Jésus-Christ, non plus que dans ses disciples, les jeûnes continuels de Jean-Baptiste. Il nous suffit de voir dans ce disciple nouveau les saintes dispositions que saint Paul souhaitoit à Tite et à Timothée; et dont il composoit l'idée de l'épiscopat; *l'innocence de la vie, la sobriété, la prudence, la justice, l'hospitalité, la bénignité, sans nulle tache d'intérêt, de cupidité, de colère, ni d'orgueil* (2).

Si ce ne sont pas là ces vertus extraordinaires, où l'on ne peut atteindre que par de stériles désirs; ce sont du moins ces charmantes vertus, qui excitent nos efforts, sans rebuter notre courage. Un modèle trop élevé fournit par son élévation un prétexte à notre foiblesse. Il nous faut un modèle à notre portée, que nous ne puissions admirer sans nous sentir en même temps obligés de l'imiter. Tel celui que la Providence avoit mis devant nos yeux. Nous ne serons pas condamnés pour n'avoir pas été des Chrysostômes, des Borromées;

(1) Nihil tam utile quàm diligi.... Popularis et grata est omnibus bonitas. *Offic. lib.* II, *cap.* VII, *n.* 29.

(2) Oportet episcopum sine crimine esse; non superbum, non iracundum, non turpis lucri cupidum; sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, continentem. *Tit.* I. 7; *et I. Timoth.* III. 2.

mais pour n'avoir pas ressemblé à ce Pasteur choisi de la main de Dieu, pour être le modèle *et la forme de son troupeau* (1). Nous serons condamnés pour nous être contentés d'aimer en lui la bonté de ses mœurs et de son cœur, sans nous aimer nous-mêmes assez pour nous faire une loi de son exemple. Est-il moins digne de nos respects et de notre imitation, par la droiture dans ses emplois, que par la bonté dans sa vie particulière ? Nous le verrons dans le second point : *Operatus est bonum, et rectum;.... et prosperatus est.*

SECONDE PARTIE.

Un des plus beaux dons que Dieu fit à l'homme en le tirant du néant, fut de le remplir d'une ame droite. *Fecit Deus hominem rectum* (2). Une ame est droite, quand elle est conforme et fidèle à la règle de ses devoirs, qui est la loi de Dieu et la raison ; et cette conformité est parfaite, quand elle est égale et invariable, sans replis et sans changement. Fidélité, égalité, fermeté dans les devoirs ; c'est ce qui forme une parfaite droiture, « et » qui rend l'homme digne du ciel, en l'attachant, dit » saint Augustin, à sa règle et à son auteur, qui est » Dieu (3) ». Voyons le vertueux prélat porter ces mêmes qualités, et les soutenir jusqu'à la fin, dans tous les emplois de sa vie.

Voyons-le entrer dans la Cour. Fut-ce par les sentiers dérobés de l'intrigue et de la cabale, ou par les routes trop battues de la flatterie, de la souplesse et de la fausse complaisance ? Ce fut par la voie du mérite : voie difficile et hasardeuse, où l'on n'avance qu'à pas lents ; où les concurrens sont sans nombre, les risques fréquens, et les succès incertains. Il ne fallut que sa voix, l'éclat de son éloquence, pour lui en aplanir les difficultés. Loin

(1) *I. Petr.* v. 3. — (2) *Eccle.* VII. 30. — (3) Fecit Deus hominem rectum, cœlo dignum, si suo cohæreret auctori. *De Civit. Dei*, *lib.* XXII, *cap.* 1, *n.* 2.



de lui faire acheter la faveur par les servitudes ordinaires aux courtisans, on alla, si je l'ose dire, au devant de lui. Anne et Thérèse d'Autriche, noms immortels, heureux et vénérables à la France, le venoient entendre elles-mêmes au milieu des églises de Paris, et prenoient goût à se nourrir du pain qu'il n'avoit préparé que pour le peuple.

On voulut l'entendre à la Cour. Et quelle Cour? La paix venoit d'y rappeler tous ces héros, que tant de guerres étrangères et civiles en avoient depuis long-temps écartés. On y étoit dans la joie de ce mariage glorieux, qui devoit quarante ans après changer le destin de l'Europe, et montrer l'ascendant de la providence de Dieu sur toutes les précautions de la politique des rois. La politesse de l'ancienne Cour s'y trouvoit jointe avec la splendeur de la nouvelle. Et tant de sublimes génies, qui avoient fait l'appui du règne passé, faisoient encore l'ornement de celui-ci; jusqu'à ce que le jeune Roi, qui commençoit alors à gouverner sans ministres, en eût formé par ses leçons, et plus encore par ses exemples, d'aussi habiles qu'il en a eu, pour exécuter les projets qui lui ont mérité le nom de Grand.

Ce fut à cette assemblée d'esprits élevés, délicats, de gens consommés en âge, en expérience; qu'un jeune homme de trente-quatre ans fut adressé, comme un autre Joseph; *ut erudiret principes ejus, et senes prudentiam doceret* (1) *: pour enseigner aux princes la vraie politique, et aux vieillards la vraie sagesse*, qui est celle du salut. Il exerça plusieurs années ce saint ministère; Avents et Carêmes de suite, avec le même fruit, les mêmes applaudissemens. Mais pour les mériter, Messieurs, eut-il recours aux fleurs, aux brillans de l'éloquence?

Il savoit trop que ces vains agrémens, qui ornent les discours profanes, affoiblissent et déshonorent la pa-

(1) *Ps.* CIV. 22.

role de salut. Ses sermons étoient médités, plutôt qu'étudiés et polis. Sa plume et sa mémoire y avoient moins de part que son cœur. *Cor sapientis erudiet os ejus: C'est le cœur*, disoit Salomon (1), *qui doit rendre la langue diserte*. Et comme il avoit le cœur pénétré des grandes vérités dont son esprit étoit plein, l'abondance, la variété, l'onction ne lui manquoient jamais; non pas même la justesse et la vivacité de l'expression, sans affectation et sans sécheresse. Il dépouilla son éloquence de tout ce qui ne pouvoit que plaire sans édifier : et Dieu permit qu'il plût sans vouloir plaire; que le fruit de ses sermons en égalât et surpassât l'éclat; qu'ils lui gagnassent en même temps l'estime et la confiance de la Cour; que le Roi même enfin, le premier des rois à connoître et à honorer le vrai mérite, ne crût pas indigne de la majesté, de faire écrire à Metz, au père de l'orateur, les succès édifians du fils; et de mêler sa voix à celle de la renommée, en faveur d'un sujet qui devoit être si utile tous ses autres sujets.

Que dis-je, utile aux sujets? Il étoit destiné pour l'être aux souverains mêmes; et Dieu ne l'avoit comblé de tous ces rares talens, que pour les faire servir à l'éducation d'un Prince, qui devoit être la tige de tant de rois, et faire ombre à tout l'univers, par des branches chargées de tant de couronnes.

Ecoutez, Princes! écoutez, vous qui devez juger la terre! *Erudimini, qui judicatis terram.* Celui qui vous doit instruire est choisi de la main de Dieu, et de celle de Louis. Apprenez de cet instructeur *à servir Dieu avec crainte, à ne goûter les joies de votre condition qu'en vue de Dieu, à maintenir ses lois et sa discipline*, aussi exacte et sévère pour vous que pour vos sujets; et si vous y manquez, *craignez comme eux sa colère* (2).

(1) *Prov.* XVI. 23. — (2) Servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore. Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus. *Ps.* II. 10, 11.



C'est ce que Bénigne se proposa d'enseigner à son disciple, aussitôt qu'il se vit chargé d'un emploi si important. Il ne regarda pas sa nouvelle élévation comme un degré pour monter aux premières dignités de l'Eglise et de l'Etat. Au contraire, il y avoit un an qu'il étoit nommé à l'évêché de Condom. Il touchoit au jour marqué pour la cérémonie de son sacre, et le Roi voulut qu'il se fît. Mais un emploi qui l'attachoit nécessairement à la Cour, lui parut incompatible avec les devoirs du Pasteur, dont le plus essentiel est de veiller sur son troupeau, d'assez près pour le connoître (1). Il se déchargea donc du poids de cette formidable dignité, et se mit en état de remplir l'autre avec d'autant plus de succès, que son désintéressement ayant augmenté sa gloire, augmenta son autorité.

Il se vit associé dans la conduite du Prince, avec un gouverneur rempli de qualités toutes conformes, et cependant tout opposées aux siennes. La probité, la libéralité, la politesse; l'amour de la vérité, des lettres et de l'honneur; la religion, la piété, leur étoient à tous deux comme naturelles. On ne se souviendra jamais ni de Charles de Sainte-Maure, ni de Bénigne Bossuet, que toutes ces nobles vertus ne se présentent à la mémoire, mais sous des traits biens différens. Elles étoient dans le duc revêtues d'un air de grandeur, de gravité, d'austérité, qui les faisoit respecter : dans l'évêque elles avoient un air de sérénité, de douceur, qui les rendoit agréables. On ne peuvoit ne se pas rendre aux sages conseils de l'un; on alloit au-devant des insinuations de l'autre. L'un eut peu de pareils dans l'art de former un grand prince; l'autre encore moins à former un prince chrétien.

Si leurs soins ont réussi, jugez-en, Messieurs, par le tendre amour de la France pour le Prince qu'ils ont élevé.

(1) Agnosce vultum pecoris tui. *Prov.* XXVII. 23.

L'amour du peuple est la vraie règle du mérite des souverains. C'est aux ennemis à mesurer ce mérite par la crainte : il est naturel aux sujets d'en juger par leur affection. On est habile à se faire obéir, quand on l'est à se faire aimer; et dès que l'on règne sur tous les cœurs, on est digne de plus d'un empire.

Aussi fut-ce pour l'en rendre digne que le laborieux prélat consacra dix années de sa vie à lui remplir l'esprit des plus nobles connoissances, et le cœur d'un sincère amour de la religion. Jamais il ne sépara ces deux soins; et pour les mieux unir, il composa des traités tout nouveaux, depuis les premiers élémens jusqu'aux plus hautes sciences; où dans les sables ennuyeux de la sèche littérature, il sait ouvrir *des sources de salut*, *qui rejaillissent jusqu'au ciel* (1). La grammaire, la poésie, la dialectique, la rhétorique, et tous ces trésors si vantés de l'antiquité païenne, amusemens des esprits vains, devinrent l'occupation sérieuse de son zèle. Il n'eut point de regret, non plus que saint Augustin (2), au temps qu'il y employoit, dès qu'il pouvoit ménager comme lui, dans ces espèces d'ouvrages, *des degrés pour porter à Dieu le disciple* qu'il instruisoit. C'est ainsi que des événemens de l'*Histoire universelle* il élevoit le Prince à la ferme conviction d'une seule vraie religion. C'est ainsi que sur les exemples et les maximes de l'Ecriture, il lui dressa le plan de *la politique* des vrais rois : ouvrage digne de leur étude, et de la curiosité de l'univers.

Et pour rendre ses instructions plus familières au Prince, il fit passer l'esprit d'étude en mode, pour ainsi dire, au milieu de la jeune Cour. On le voyoit aux promenades, entouré d'une troupe choisie de gens habiles et vertueux, qui l'écoutoient avec respect, qu'il consultoit lui-même avec franchise et avec simplicité. *On y*

(1) *Joan.* IV. 14. — (2) Ut adolescentes quibusdam gradibus à carnalibus litteris avellerentur; atque uni Deo, incommutabilis veritatis amore, adhærescerent. *Aug. de Musica*, lib. VI, c. I.



communiquoit la sagesse sans envie, on l'y apprenoit sans feinte (1), et par un vrai désir d'en profiter. L'ancien Portique, et l'Académie d'Athènes se trouvoient ainsi transportés au palais et dans les jardins de Louis le Grand; mais académie de vertu et de religion, encore plus que de science. On n'aura pas de peine à croire que l'évêque y présidoit, qu'il en étoit même l'oracle. Et comment ne l'eût-il pas été aux curieux et aux savans? Il l'étoit aux évêques et aux docteurs, qui le consultoient de tous des endroits du monde. Il l'étoit aux plus grandes ames, aux esprits les plus fiers et les plus indépendans.

Est-il arrivé de son temps un événement dans la Cour, où l'on ait eu besoin des lumières d'un homme de Dieu, qu'aussitôt on n'ait eu recours aux siennes? C'étoit *le Voyant* (2), l'interprète, à qui la Providence adressoit les grands de la terre, dans les difficultés qui regardoient leur salut. Sans doute, s'il eût été au temps de l'impie Achab, il eût eu la même fermeté que le prophète Michée, pour répondre aux flatteurs, qui seroient venus mendier, peut-être acheter de sa bouche, des décisions favorables à leurs passions : *Vive Dieu! je n'ai rien à dire que ce que le Seigneur m'a dit : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus hoc loquar* (3). Mais il a eu le bonheur de vivre sous un Roi qui n'a jamais lié la parole de vérité dans la bouche des prophètes, et devant qui l'Evangile a toujours conservé l'autorité qui convient à l'Eternel sur toutes les grandeurs mortelles.

A combien de pécheurs a-t-il dit, avec le zèle d'un Jean-Baptiste : *Non licet : Cela n'est point permis* (4). Il n'avoit quelquefois qu'à se présenter à leurs yeux, en des momens imprévus à leurs passions, pour les frapper

(1) Quam sine fictione didici, et sine invidiâ communico. *Sap.* VII. 13. — (2) Eamus ad Videntem. *I. Reg.* IX. 9. — (3) *III. Reg.* XXII. 14. — (4) *Marc.* VI. 18.



du regret de n'en être pas les maîtres. Ils se faisoient eux-mêmes, en le voyant, les reproches qu'il leur épargnoit; et son silence discret les touchoit plus que l'ardeur empressée des autres.

A combien de pécheurs a-t-il porté ces paroles des prophètes : *Hæc dicit Dominus : Voilà ce que dit le Seigneur* (1). Quelquefois il leur envoyoit par écrit les menaces et les arrêts, portés dans les livres divins contre leurs désordres; et leur donnoit ainsi les moyens et le loisir de se confondre et de se prêcher eux-mêmes.

A combien l'a-t-on vu, pénétré de charité, annoncer le dernier moment, et dire avec Isaïe : *Dispone domui tuæ, quia morieris tu : Songez à vous, il faut mourir* (2). Il y avoit pour ces tristes occasions une grâce particulière attachée à ses paroles. Elles sembloient porter le repentir et la confiance dans les cœurs, l'oubli même et le mépris de la vie. Rappelons ces reines, ces princesses, à qui la France doit tout ce qui fait sa gloire et son bonheur; tant d'illustres mourans, dignes de pouvoir toujours vivre. Voyons-les chercher dans sa vue et dans ses discours de quoi animer leur courage, à s'élever des affections de la terre à l'amour des biens éternels.

Rien peut-il mieux marquer l'idée que l'on avoit de sa profonde sagesse et de sa sincère piété, que cette confiance générale, en ce moment où nos plus tendres amis nous deviennent importuns, où nous ne comptons plus pour amis que ceux qui sont dignes de l'être, et que nous sentons propres à nous approcher de Dieu. C'est donc en vain qu'appliqué à l'éducation du Prince, il avoit cru se devoir décharger du poids de l'épiscopat. Il trouva dans la Cour un troupeau plus important, dont le salut fut commis à sa vigilance et à son zèle.

Le temps vint cependant que le mariage du Dauphin l'ayant remis en liberté de s'absenter de la Cour, et de

(1) *Isai.* VII. 7. *Jerem.* II. 2. *Ezech.* III. 11, *etc.* — (2) *Isai.* XXXVIII. 1.



remplir régulièrement les fonctions du saint caractère, qu'il n'avoit pas reçu pour n'en porter que le nom, l'église de Meaux lui fut confiée. Ici, Messieurs, ici, peuple chéri, qu'il a conduit, instruit, édifié, soulagé, protégé vingt-deux ans; dont il a si souvent porté les besoins et les requêtes au trône des rois et de Dieu, c'est à vous de parler, d'annoncer à tout l'univers la droiture de son cœur et son attachement au travail apostolique.

Pourriez-vous, prêtres et lévites, consacrés dans cette église à glorifier le Seigneur, pourriez-vous jamais effacer de votre esprit la tendre et constante affection qui l'unissoit avec vous? Pourriez-vous oublier, pasteurs, son assiduité aux synodes annuels, aux exercices des séminaires, aux conférences établies parmi vous, aux missions qu'il envoyoit dans vos principales villes, et dont il étoit toujours l'ame et le chef? Pourriez-vous, heureux troupeau, perdre l'idée de ses soins charitables, à pacifier les troubles de vos familles, à prévenir les scandales; à corriger par l'indulgence plutôt que par la rigueur; à distribuer les grâces et les bienfaits, non pas à la sollicitation, mais aux besoins et au mérite; à joindre toujours l'instruction familière, insinuante, à l'administration publique des sacremens, dans la ville et dans la campagne; à vous porter enfin la parole de salut, toutes les fois qu'il officioit solennellement dans cette église? Et quel regret n'a-t-il pas témoigné de n'avoir pu satisfaire à ce devoir la dernière année de sa vie, ni se procurer la consolation de venir mourir au milieu de vous? Comment redoubla-t-il alors l'attention qu'il avoit toujours eue à vous élever ce cher neveu (*), la plus douce partie de son sang; à lui communiquer ses lumières, à lui inspirer sa vigilance et sa douceur. Tout cela pour vous, Messieurs. Souvenez-vous-en aussi tendrement qu'il s'en souviendra lui-même, en se dévouant à l'avenir, avec la

(*) L'abbé Bossuet.

même affection que son oncle, au soin de votre salut. Mettez ce don du saint évêque entre les plus précieux qu'il vous a faits.

Mais les compagnes de l'Agneau, les vierges consacrées à Dieu ne rompront-elles pas le silence de leur solitude, pour informer tout le monde chrétien de sa profonde intelligence à leur faire connoître et aimer l'esprit propre de leur état; à les conduire sûrement dans les voies les plus sublimes; à leur développer les secrets de la vie mystique; à leur ouvrir tous les trésors du véritable amour de Dieu?

Joignez donc tous vos voix pour rendre à sa vigilance ce témoignage public. Faites comprendre à ces esprits bornés, à qui la composition de tant d'ouvrages savans sembloit s'accorder mal avec l'assiduité des fonctions de l'épiscopat; faites-leur comprendre qu'un homme accoutumé à ne perdre aucun moment, a du temps pour tous ses devoirs; qu'un homme dont tous les plaisirs et le sommeil même est une étude, a des années plus étendues, une plus longue vie que le commun des vivans; qu'une mémoire aussi fidèle, à qui rien n'échappoit de ce qu'il avoit appris; un esprit aussi pénétrant, pour qui les obscurités étoient des sources de lumière; un cœur aussi spacieux, où le citoyen, l'étranger, le maître et le serviteur, le juif et le gentil avoient leur place et leur rang, comme dans celui de saint Paul, trouve pour tant de soins divers des facilités inconnues aux petites ames.

C'étoit ainsi que, sans lever les yeux de dessus son cher troupeau, Augustin étendoit sa vue aux extrémités du monde, qu'il poursuivoit l'erreur au-delà des mers, et que, par des écrits innombrables et immortels, il s'est rendu l'oracle de tous les siècles et de toutes les nations. Si un génie d'un même rang fait un pareil honneur à notre nation et à notre siècle, c'est aux siècles suivans et aux nations étrangères à nous envier cet honneur. Nous



qui goûtons les fruits de ses veilles et de ses vertus, jouissons-en sans jalousie, et tâchons de l'imiter; non-seulement dans sa bonté, dans sa droiture, mais aussi dans son zèle pour la vérité : *Operatus est bonum, et rectum, et verum; et prosperatus est.*

TROISIÈME PARTIE.

Doctrine et vérité, deux mystérieuses paroles, gravées entre les douze pierres précieuses qui étoient attachées sur la poitrine d'Aaron (1), et qui marquoient les dispositions nécessaires au grand prêtre, pour conduire le peuple de Dieu. Ces deux saintes dispositions étoient non pas sur les habits, mais dans l'ame du savant pontife, dont nous célébrons les vertus. Elles y furent inséparablement unies. Il sut toujours faire servir la doctrine à la vérité, et toujours appuyer la vérité par la doctrine. Egalement habile à prêcher la saine parole; *Potens exhortari in doctrinâ sanâ;* et à confondre ceux qui osoient la contester : *et eos qui contradicunt arguere* (2); quels combats n'a-t-il pas livrés contre la mauvaise foi, l'obstination, l'artifice, l'illusion, la fausse subtilité des anciennes et des nouvelles erreurs? et dans quels combats n'a-t-il pas eu la victoire? Rien est-il échappé à son zèle pour l'exacte et pure vérité?

Dès l'âge de vingt-huit ans, il lui consacra le premier essai de sa plume, en réfutant l'écrit d'un savant ministre de Metz. L'heureux succès l'affectionna dès-lors à cette glorieuse milice. Et comme il reconnut que l'obstination des ministres à calomnier l'Eglise, étoit ce qui séduisoit plus dangereusement les ames, et les attachoit plus fortement aux préjugés de l'erreur, il médita dès-lors cet ouvrage immortel de l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, qui commença quelques années après à produire des fruits durables dans tous les siècles.

L'ouvrage n'étoit pas encore devenu public, lorsque le

(1) *Exod.* XXVIII. 30. — (2) *Tit.* I. 9.

grand

grand Turenne, à qui rien ne manquoit de toutes les qualités qui forment la vraie vertu, que celle de catholique, reçut enfin ce don du ciel, qui couronna tous les titres d'honneur dont les rois et les peuples avoient déjà comblé sa sagesse et sa valeur.

Les premières ébauches de cet excellent ouvrage, qui lui furent communiquées, lui parurent si conformes aux sentimens qui le faisoient rentrer dans la religion de ses ancêtres, qu'il les jugea capables d'y rappeler tout le parti séparé. Dès-lors devenu fervent en même temps que fidèle, il s'unit de zèle à l'auteur, aussi bien que de confiance; et l'édition de ce précieux livre en fut le fruit.

Quelle impression ne firent point sur les esprits et sur les cœurs, le héros par son exemple, et l'évêque par ses écrits? La peur de se déshonorer, de passer pour intéressé, pour léger, de se rendre odieux à sa famille, en changeant de religion; tous ces respects si vains et si communs, dont on se faisoit des prétextes pour s'obstiner dans l'erreur, s'évanouirent à la conversion de Turenne. Un homme, alors au-dessus de la fortune, et toute sa vie au-dessus de l'intérêt; attaché par le sang et par l'alliance à ce qu'il y avoit de plus grand dans le parti protestant; un sage respecté pour la solidité de son génie et la probité de son cœur; un guerrier renommé par tant de glorieux travaux, qui ne pouvoit monter plus haut, ni dans la confiance de son Roi, ni dans l'affection de sa patrie, ni dans l'estime des nations étrangères et même ennemies, trouve un intérêt plus touchant, une gloire encore plus sublime, à chercher son salut par le changement de religion.

Sur les pas d'un tel guide on n'eut plus de honte à changer. Tous les cœurs furent ébranlés. Il ne fut plus question que de convaincre les esprits; et ce fut l'ouvrage de l'évêque.

L'Europe chrétienne ouvrit les yeux au nouveau rayon de lumière que son *Exposition* répandit. Les chimères de la superstition, les calomnies de l'hérésie se dissipèrent; et si les faux pasteurs feignirent de n'y pas trouver les vrais traits de l'Eglise romaine, ils furent confondus par la voix de Rome même, qui reconnut sa foi toute simple et toute pure dans ce fidèle miroir. Ils furent consternés par la désertion publique de la plus noble partie de leurs troupeaux. On s'empressa partout, en toute langue, de parler comme l'évêque, et de croire selon sa foi.

Turenne, devenu catholique, avoit ôté aux errans leurs vains prétextes; Bossuet leur ôta leurs préjugés. L'hérésie trembla dès ce moment, privée de son plus fort appui par la conversion de l'un, sapée dans ses fondemens par la doctrine de l'autre. Et que dut-on attendre d'un édifice chancelant, sans fondement et sans appui, qu'une ruine entière et prochaine, telle qu'elle arriva quinze ans après?

Pour la hâter, il se servit contre eux de leurs propres architectes. A l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise*, qui avoit éclairé les esprits dociles, il ajouta l'*Histoire des variations de l'hérésie*, qui confondit les obstinés.

Ils n'eurent qu'à y contempler l'opposition des réformateurs entre eux, leur contradiction monstrueuse avec eux-mêmes, l'ambiguité de leurs dogmes, l'incertitude et l'inconstance de leur foi; pour être persuadés que la Réforme n'avoit rien de la fermeté, de l'unité, ni par conséquent de la vérité essentielle à l'Eglise; et que si Dieu dominoit dans leur religion, c'étoit comme autrefois sur cette tour orgueilleuse de Babel (1), pour en montrer la vanité par la confusion des langues, et par la division de ceux qui s'en prétendoient faire un rempart contre le ciel.

(1) *Gen.* XI. 7.

Qui pourroit exprimer les mouvemens que ces ouvrages, et tant d'autres qu'il publia sur divers points contestés, firent dans les consciences? En vain les gens intéressés à retenir le peuple dans l'erreur, y opposèrent l'invective et la récrimination. Ce ne fut qu'en prêtant le flanc, et se livrant eux-mêmes à ses coups, en tant de manières, qu'un de leurs plus habiles écrivains n'a pu s'empêcher de convenir que l'Evêque dans ses répliques avoit poussé son adversaire *jusqu'à l'absurdité et l'impiété* (1).

A cette voix d'un zélé Protestant, craindrai-je, Messieurs, de joindre la voix publique, et les témoignages éclatans que, de tous les pays où la religion est connue, on rendoit à ses écrits? Rougirons-nous comme lui, d'entendre ceux qui en avoient ressenti la force, le comparer aux Ambroises, aux Cypriens; lui écrire « que ses ouvrages étoient semés jusque sur les montagnes et parmi » les neiges du Nord; que ses livres parloient la plupart » des langues de l'Europe; et que ses prosélytes publioient » ses triomphes, en des langues qu'il n'entendoit pas »: lui protester que si leurs charges ne les eussent pas attachés à leurs pays, « ils fussent allés des extrémités du » monde nu-pieds à Meaux, pour mériter trois heures » de conférence avec lui (2) ». Serons-nous surpris que son portrait y fût révéré dans les plus illustres familles; qu'il y fût brûlé avec horreur par les ennemis de l'Eglise et de leur Roi; qu'après sa mort on se soit récrié comme Elisée à l'enlèvement d'Elie: *O mon père, ô char d'Israël! ô conducteur des fidèles* (3)!

Et ceux qui exprimoient ainsi leur vénération, leurs respects, qui rendoient ce tribut de louanges à la vérité; c'étoient des hommes distingués par leur science et leur

(1) Beauval, *Histoire des Ouvrages des Savans*, 1692; mai, p. 398. — (2) *Diverses Lettres écrites d'Ecosse, d'Angleterre, etc.* — (3) Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus. *IV. Reg.* II. 12.



naissance, par leurs vertus et leurs emplois. C'étoient des enfans reconnoissans qu'il avoit produits à l'Eglise. C'étoient de zélés confesseurs, à qui le martyre n'a manqué que parce que leur persécuteur étoit moins cruel que politique. C'étoit du milieu de la Cour, et des Parlemens, et des fers que partoient tous ces éloges; et ceux qui les donnoient s'en souviennent encore assez, et sont assez près de nous pour désavouer ou pour confirmer mes paroles.

Il eût avec plaisir consacré toute sa vie à ce glorieux travail; il eût passé volontiers en Angleterre, où le saint Roi le désiroit; ses vues s'étendoient plus loin, jusqu'à la réunion des Protestans d'Allemagne; et par deux fois, de concert avec de grands princes, et du consentement du Roi, les projets en furent dressés et même envoyés à Rome, où le saint Père les avoit demandés. Les guerres survenues en traversèrent l'effet, et rendirent ses soins inutiles. Mais une autre guerre, plus dangereuse et plus capable de troubler la religion, fut celle du Quiétisme contre la vraie piété.

Jamais la vérité ne fut en plus grand péril de succomber à l'illusion, la vertu à l'hypocrisie. On fût devenu scélérat, croyant devenir dévot; on se fût fait un mérite devant Dieu, des désordres les plus honteux et les plus crians devant les hommes. On ouvrit les yeux au péril. Les yeux même du monarque, attentif à la gloire et au repos de l'Eglise, encore plus qu'à sa propre gloire et au repos de son Etat, en furent vivement frappés. Trois grands prélats dignes de sa confiance, l'un sujet aujourd'hui de nos éloges et de nos pleurs; l'autre également respecté par sa vigilance et par la régularité de sa vie; l'autre joignant à l'éclat des plus éminentes vertus, celui d'une éminente dignité, s'appliquèrent singulièrement à désabuser les fidèles, à rendre à la dévotion déjà presque décriée la splendeur de sa pureté : lorsqu'un autre savant

prélat, voulant dégager la vérité des grossières vapeurs de la noire hypocrisie, l'engagea, sans y penser, dans un tissu de nuages, d'autant plus difficiles à démêler, qu'ils étoient plus subtils, et ressembloient plus à la lumière.

Quelle pénétration, quel fonds de pure lumière falloit-il pour les dissiper? Les évêques n'en manquèrent point, non plus que de vraie charité, de sagesse, ni de constance. Celui de Meaux se signala par d'innombrables écrits; infatigable dans son travail aussi bien que dans son zèle. On gémit, il est vrai, de voir de vertueux prélats opposés avec tant d'ardeur pour l'intérêt de la vertu. Le monde partial, aveugle et toujours malin s'en fit un sujet de scandale. Et vous, providence de Dieu, vous nous prépariez dans ce combat deux exemples nouveaux de courage et de soumission, pour opposer à la foiblesse et à l'orgueil de notre zèle. Est-ce un combat nouveau que celui des gens de bien, des hommes même apostoliques, dans la recherche des vérités, que Dieu tient quelquefois cachées sous des voiles qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de lever? Mais ce qui est nouveau, ce qui manquoit à notre siècle, c'étoit cet exemple public d'un zèle ardent et soumis : à la confusion des indifférens, qui voient tranquillement la vérité aux prises avec l'erreur; et des superbes, qui s'opiniâtrent à ne rendre jamais les armes à la vérité.

Et plût à Dieu que tous les différends de doctrine et de religion, eussent toujours été en de telles mains! que la vérité n'eût jamais eu que de pareils défenseurs, et de pareils adversaires!

Avec l'activité vigilante et charitable de l'un, jamais on ne s'endormiroit sur les progrès de l'erreur, qu'il suffit ordinairement de laisser naître, pour ne pouvoir plus l'étouffer. Avec sa fermeté généreuse et intrépide, jamais le zèle ne se laisseroit amollir par l'amitié, ni refroidir par l'intérêt, ni étonner par la cabale, ni intimider par aucun respect humain.

Mais avec l'humilité de l'autre, on ne contesteroit point les arrêts du juge que l'on a choisi; on ne lui imputeroit point d'avoir porté le coup sur un fantôme, au lieu de frapper le criminel; on ne chercheroit point de frivoles distinctions pour en éluder la force; on ne démentiroit point par des désaveux secrets les soumissions publiques et solennelles; on ne couvriroit point le mépris de l'autorité du nom spécieux de respect, ni l'opiniâtreté du nom de silence; on seroit du moins religieux à l'observer quand on l'a promis. Artifices, déguisemens, tous condamnés par l'exemple édifiant de l'humble prélat qui, n'ayant cherché que la vérité, lors même qu'il s'en écartoit, l'a retrouvée dans le chemin qui lui fut prescrit par l'Eglise, et montré par son ami : partageant ainsi entre eux les avantages de la victoire; le vainqueur par la fermeté de son zèle, et le vaincu par la docilité du sien; l'un glorieux d'avoir vaincu l'erreur; l'autre, de s'être vaincu lui-même.

A-t-on profité de l'exemple; et ceux qui depuis soixante ans, si peu soumis à l'autorité de l'Eglise, se vantent tous les jours d'adhérer à la foi d'un saint, qui sans la même autorité n'auroit pas cru, disoit-il (1), à l'Evangile, ont-ils depuis renoncé à leurs détours et à leurs subtilités ? Aussi ont-ils trouvé l'évêque de Meaux prêt à porter sur leurs ténèbres, le flambeau de la vérité.

Quelque tempérament que sa prudence et sa douceur lui eussent toujours fait garder pour réprimer l'erreur en conciliant les esprits, comment a-t-il éclaté, quand il a vu les saints décrets foulés aux pieds, la dignité du saint Siége méprisée, la tolérance de l'Eglise poussée à bout, la paix qu'elle avoit cru donner, n'avoir servi

(1) Ego Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas. *Aug. contra Ep. Fundamenti. c. v, n. 6.*

qu'à fomenter l'erreur? Comment se récria-t-il dans l'assemblée du Clergé, « sur le malheur d'être obligé de » nommer encore le Jansénisme, et d'arrêter le cours » des libelles scandaleux, qui renouveloient ouverte» ment les questions si souvent et si hautement déci» dées (1) ».

Et quand ces esprits inquiets, comme pour insulter aux ordonnances et aux lumières du Clergé, eurent semé ce captieux écrit où l'erreur, sous un nouveau fard, paroissoit en quelque manière innocente, et se faisoit même souscrire à ceux qui la détestoient; de quelle force appuya-t-il la censure du grand cardinal, qui fit retomber sur l'erreur même, l'orage qui sembloit menacer la vérité.

Avec quelle sévérité, quelle précision de doctrine et d'expressions, vouloit-il que l'on reconnût le droit antique et perpétuel de l'Eglise de Jésus-Christ pour juger des faits dogmatiques, pour déterminer le vrai sens des livres suspects, et pour exiger des fidèles sur ces sortes de jugemens, « une persuasion entière et absolue, une » soumission sincère de cœur et de jugement, sans ré» serve et sans restriction ».

Ce n'étoit pas assez pour lui qu'un seul adversaire à la fois. Tout autant que l'enfer en soulevoit contre l'Eglise, éprouvoient en même temps sa vigilance et sa vigueur. Quel plus habile défenseur la divinité de Jésus-Christ a-t-elle eu de nos jours contre les Sociniens? la divinité des prophéties, et l'autorité des livres saints, contre la témérité des critiques?

Combien de fois, tout affable et tout modéré qu'il étoit, a-t-il pris comme le Sauveur, le fouet, pour ainsi dire, à la main, dans le temple de la doctrine, à

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée de* 1700, p. 498. Voyez ci-dessus, tom. VII, p. 326.

la vue des docteurs de la loi, pour corriger publiquement la licence des faux savans, hardis à débiter leurs conjectures, au mépris de l'ancienne foi? Ce fut à combattre l'orgueil de leur bon sens prétendu, qu'il passa les dernières années de sa vie; à découvrir à l'œil leur intelligence secrète avec les ennemis publics de la religion; l'insolence du tribunal qu'ils érigent au raisonnement humain, à l'érudition profane, à la conjecture, à la grammaire, au goût même naturel, contre la tradition des siècles passés et les décisions de l'Eglise. A-t-il enfin crié moins fortement que Jérémie : *State super vias vestras;* Prenez garde où vous marchez : *interrogate de semitis antiquis* (1); informez-vous des anciennes routes, et ne vous en écartez jamais?

A cette règle de vérité solide et invariable, il rappeloit non-seulement la doctrine des dogmes, mais la doctrine des mœurs : également ennemi de ceux qui comptent pour rien le relâchement dans la foi, et de ceux qui, trop fiers de la fermeté de leur foi, au lieu d'élever sur ce fondement l'édifice d'or, d'argent, et de pierres précieuses, ne craignent point d'y employer le foin et la paille, foible jouet de l'orage et du feu (2). Juge éclairé, ce n'étoit pas par prévention ni par entêtement, mais sur des principes certains, qu'il condamnoit les maximes trop indulgentes. Juge équitable et modéré, c'étoit sans étendre la censure du particulier au général, ni du coupable à l'innocent. Juge édifiant et exemplaire, c'étoit en appuyant la sévérité de ses décisions par la régularité de sa conduite. Sa vertu l'autorisoit à réformer les abus, encore plus que sa dignité; et quand on eût eu droit d'appeler de ses jugemens, il eût fallu se rendre à la force de ses exemples.

(1) *Jerem.* VI. 16. — (2) Si quis autem ædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam, etc. *I. Cor.* III. 12.



Après tant de combats soutenus pour la vérité; tant de soins pour la découvrir, pour la faire connoître aux autres; éternelle vérité, n'est-il pas temps de délivrer ce fidèle serviteur des fatigues de la vie, et de le faire entrer, comme vous l'avez promis, dans le repos de la vraie liberté : *Cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos* (1).

Oui, Seigneur, il découvre de loin vos approches par les vives douleurs, les fièvres ardentes, les tristes assoupissemens dont il vous plaît de traverser la dernière année de sa vie; encore plus sûrement par l'onction dont vous tempérez ses maux, par la patience invincible dont vous lui armez le courage, et surtout par la confiance que vous répandez dans son cœur.

Augustin se préparant à combattre contre la mort, se fortifioit par la méditation des Psaumes de la Pénitence (2), qu'il avoit fait décrire et disposer devant ses yeux, pour s'exciter par le souvenir de ses fautes, et du miracle que la grâce avoit opéré sur lui, à chanter éternellement les miséricordes divines.

Avec une pareille foi, Bénigne ayant toujours le trésor des livres sacrés ouvert et présent à l'esprit, y puisoit à chaque moment la force et la consolation nécessaires à la foiblesse humaine. Il s'en faisoit lire tous les endroits convenables à son état, et propres à nourrir le désir d'un plus heureux; plus de soixante fois dans le cours de sa maladie, l'évangile entier de saint Jean. Tous ces passages de saint Paul, qui sont autant d'écueils aux ames lâches et serviles, étoient pour lui des sources d'espérance, et des oracles de salut.

Ce Psaume mystérieux, dont la première parole est regardée par les impies comme le désespoir du Sauveur

(1) *Joan.* VIII. 32. — (2) *Possid. in vita Aug. cap.* 31.

abandonné sur la croix (1), étoit sur les lèvres languissantes du serviteur, comme sur celles du maître, le cantique du sacrifice qu'il alloit offrir à Dieu. Ce fut là le dernier soupir de son éloquence mourante, qu'il laissa recueillir par ses fidèles amis, et transmettre au public pour gage certain de sa foi.

Mais sa foi, son amour survécut à son éloquence. Accablé de douleurs, presque sans voix, il se faisoit répéter incessamment la prière du divin Maître. Il ne se lassoit point d'en approfondir le sens. Il bornoit toute sa science à la simple confiance des enfans envers leur père qui est au ciel. On voyoit son cœur s'attendrir, tressaillir à chaque parole; son ame aller au-devant de la mort.

Où sont autour de lui le trouble et la confusion, l'épouvante et la terreur, compagnes ordinaires de la mort des gens du monde? Où est l'embarras des parens à faire passer le nom de la mort aux oreilles du mourant; l'empressement des gens de bien à lui faire entrer dans le cœur les sentimens chrétiens qui n'y ont jamais été; l'avidité des héritiers à dévorer ses dépouilles par leurs désirs, dépouilles souvent de l'avarice et de l'inhumanité? Où sont ces cris éclatans, souvent feints, toujours importuns, inutile tribut que l'on rend à la vanité des grands hommes? Rien de pareil autour de ce fidèle serviteur. Un concours de sages amis, qui viennent honorer de leurs soupirs les derniers momens de sa vie; les plus jeunes, s'exciter à vivre comme il a vécu; les plus âgés, apprendre à bien mourir : une famille attendrie par reconnoissance, et non point par intérêt, des regrets sincères, des larmes qui ont leur source dans le cœur.

Deux chers neveux, héritiers, non pas de ses biens,

(1) Deus, Deus meus,.... quare me dereliquisti? *Ps.* XXI.

car son zèle et sa bonté l'avoient garanti du péril de thésauriser sur la terre; mais héritiers de la gloire attachée pour tous les siècles à son nom; héritiers de la modestie et de l'exacte probité, qui mettoit son nom à couvert de la haine et de l'envie : tous deux témoins assidus de ses derniers sentimens, partagent avec lui le mérite de sa constance, et se soutiennent par l'espérance d'avoir au ciel un plus puissant appui, qu'ils n'avoient eu jusqu'alors dans le monde et à la Cour.

N'en doutons point, Messieurs; ce généreux athlète de la vérité paroît au tribunal de Dieu, suivi de ses œuvres, il est vrai, telles qu'elles échappent à la fragilité humaine; mais encore suivi des œuvres éclatantes, dont Dieu s'est plu à le faire l'instrument. Contemplons en esprit ce zélé serviteur, tel que saint Grégoire le Grand nous représente les apôtres au jour de la dernière décision (1), conduisant au Juge éternel les nations soumises à l'Evangile : Pierre et la Judée sur ses pas, André et l'Achaïe, Jean et l'Asie, Thomas et l'Inde, Paul et le monde presque entier. Voyons Bénigne, à la suite des apôtres, offrant à Dieu, non pas des barbares, des ignorans; mais le choix des plus polies et des plus savantes nations, rappelées par ses soins à l'unité de la foi. Tant d'ames, tant de familles, à qui sa voix a ouvert le chemin du ciel, n'attendront pas le dernier jugement pour implorer sur lui la miséricorde divine. Elles élèvent dès ce moment, de toutes les parties du monde, leurs cris au ciel. Ils y sont portés par les anges tutélaires, qui ont vu ce ministre infatigable travailler avec eux à la conversion des pécheurs. Joignez-y vos vœux, vos soupirs, et les présentez à l'autel, pontifes du Très-haut que la Providence réunit aujourd'hui à son tombeau, pour lui rendre les derniers

(1) *Greg. Hom.* XVII *in Evang.*

devoirs de la piété et de l'amitié. Que la victime toute-puissante que vous offrez pour lui, le mette bientôt en état d'être pour nous dans le ciel, tel qu'il étoit sur la terre, et d'obtenir de Dieu le salut de son troupeau, la victoire à son Roi, la paix à toute l'Eglise.

FIN DU TOME QUARANTE-TROISIÈME ET DERNIER.

TABLES

DES ŒUVRES DE BOSSUET.

AVERTISSEMENT.

La Table suivante présente 1° le titre de tous les écrits de Bossuet, selon la classe à laquelle ils appartiennent ; 2° l'année de la première édition de chacun d'eux ; enfin le volume dans lequel il se trouve.

Les ouvrages qui parurent de 1655 à 1704 ont été donnés par Bossuet lui-même. Ceux qui portent les dates de 1709 à 1741 furent mis au jour par son neveu. Nous ne parlons point de l'édition des *OEuvres* de l'évêque de Meaux, publiée par l'abbé *Pérau* en 1743 et années suivantes, parce qu'il n'y a mis que les écrits qui étoient alors imprimés et connus de tout le monde. Seulement la *Defensio Declarationis Cleri Gallicani*, qu'on y joignit, fut revue sur le manuscrit original. En 1748 on imprima des *Lettres et Opuscules de Bossuet*, qui contiennent plusieurs pièces nouvelles. Nous ignorons pourquoi *Le Roi* ne les a pas données dans les *OEuvres posthumes*, qu'il fit paroître en 1753. Enfin l'abbé *Le Queux*, et *D. Déforis* après lui, commencèrent une nouvelle édition des *OEuvres de Bossuet*, qui devoit renfermer, avec ses ouvrages déjà publiés, beaucoup de pièces restées manuscrites. Il n'en a paru que trois livraisons : la première en 1772, la seconde en 1778, et la dernière en 1788. L'éditeur ayant interrompu son travail, une grande partie des écrits de Bossuet manquent dans sa collection. On a donc noté, dans cette Table, ceux qu'il n'y a pas insérés ; on a pareillement marqué les pièces omises dans l'édition de 1743, quoiqu'elles eussent été imprimées antérieurement.

Notre édition est la seule où se trouvent réunis tous les écrits de Bossuet publiés jusqu'à présent : outre ceux qui avoient été donnés au public avant 1788, elle en contient encore plusieurs autres qui ont vu le jour depuis cette époque, ainsi que diverses pièces inconnues aux éditeurs précédens, ou qu'ils avoient négligées.

Le plan de la *Table des Matières* étoit tracé dans la Préface générale. (*Tom.* I, *pag.* XXXI.) On a tâché de s'y conformer en rédigeant cette Table.

TABLE

DES OUVRAGES DE BOSSUET

CONTENUS DANS CETTE ÉDITION.

PREMIÈRE CLASSE.

Ouvrages sur l'Ecriture sainte, et sur son interprétation.

SECONDE CLASSE.

SECT. I. *Ouvrages composés pour le diocèse de Meaux.*

SECT. II. *Ouvrages composés pour le Clergé de France.*

II. Epistola

TROISIÈME CLASSE.

SECT. I. *Ouvrages de piété et de morale.*

SECT. II. *Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres.*

QUATRIÈME CLASSE.

OUVRAGES DE CONTROVERSE.

Sect. I. *Ouvrages contre les Protestans.*

SECT. II. *Ouvrages sur le Quiétisme.*

SECT. III. *Ouvrages sur diverses matières de théologie et de controverse.*

CINQUIÈME CLASSE.

Ouvrages composés pour l'éducation du Dauphin.

SIXIÈME CLASSE.

Lettres et Mélanges.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES.

Nota. Les chiffres penchés, et d'un œil plus gros, indiquent les tomes; ils sont suivis de ce signe —; les autres chiffres indiquent les pages. On n'a répété, avant l'indication des pages, les chiffres qui désignent le tome, que quand il y avoit changement de volume. Ces mots *et suiv.* marquent que la même matière est traitée dans les pages suivantes; mais on a souvent omis cette indication. Pour éviter les répétitions, on a renvoyé aux articles qui traitent du même sujet sous une autre dénomination.

A

B

Il est nommé chef de la commission pour la morale dans l'assemblée du Clergé de 1700. Ses rapports à l'assemblée. 7-325 et suiv. Son mandement pour publier la *Censure* de cette assemblée. 353. Il attaque la prétention qu'avoit le chancelier de Pontchartrain de faire examiner par un censeur les mandemens et les ouvrages de doctrine des évêques : ses mémoires au Roi, au chancelier et au cardinal de Noailles sur cette affaire. 411 et suiv. *Voy.* Clergé, Réguliers.

Bossuet est consulté par M. Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, et par les évêques de cette province, sur la conduite à tenir envers les Protestans nouvellement convertis. Ses lettres et mémoires à ce sujet. 38-52, 71, 78, 96, 140. *Voy.* Basville, Convertis (nouveaux).

Il présente un placet au Roi pour le supplier de lui donner son neveu pour coadjuteur. 38-348. Il prie le cardinal de Noailles d'appuyer sa demande. 347. Sa lettre à son neveu pour lui témoigner la peine qu'il ressent de ne pouvoir, la dernière année de sa vie, conférer avec ses curés, et tenir son synode. 360. Il demande le secours de leurs prières. *Ibid.*

Malgré ses grandes occupations, il se livre avec zèle à la conduite des ames. 38-403, 411, 412, 423, 465, 606, 637, 651, 668. Combien il y étoit expérimenté. 405, 413, 415, 420, 423, 638, 668, 687. Avec quelle piété il remplissoit cette fonction. 409. Quelles étoient ses dispositions dans cette conduite. 39-77, 98, 102, 124, 138, 144, 289, 329, 344, 346, 350, 359, 375, 424, 466, 561. Il attendoit tout de Dieu. 38-418, 425 et suiv. 505, 524. Ses lettres aux religieuses de Jouarre dans le temps de ses démêlés avec leur abbesse. 39-436 et suiv. *Voy.* Jouarre, Lorraine, Rohan-Soubise. Ses lettres aux religieuses de divers monastères. 612 et suiv. Il leur promet la même affection que son prédécesseur. *Ibid.* Attention qu'il avoit aux règles des communautés. 657, 660, 666. *Voy.* Farmoutiers, Religieuses, Silence.

Témoignages du respect et de l'amour de Bossuet pour le Pape et l'Église romaine. 29-411. 30-455, 460. 33-421, 430. 37-234. 41-80. 42-544. *Voy.* Église romaine, Pape, etc. Ses sentimens touchant les dignités. 39-367, 370. 40-344. Son humilité. 37-64, 194. 38 404, 408, 417, 700. 39-315, 334, 357, 635. Sa douceur. 38-410. Son détachement et sa mortification. 420 et suiv. Son amour pour Dieu. 419. Sa résignation

C

(*) Il faut lire ainsi partout: *Ponthac*, qu'on a mis quelquefois, est une erreur.



DARIUS,

E

cutée en Perse. 118. Tout l'Empire s'émeut contre elle. 297. Maux qu'elle souffre de la violence des hérétiques. 119 et suiv. Elle se soutient malgré les princes qui protègent l'hérésie. 312. Elle conserve un caractère d'autorité que les sectes n'eurent jamais. 389. Elle les coufond toutes par sa succession invariable depuis l'origine du monde. 431 et suiv. Elle est comparée à un édifice d'une éternelle durée. 33–151. J. C. promet à l'Eglise, pour le temps, l'universalité des temps et celle des lieux; ce qu'on prouve par les paroles mêmes de la promesse. 22–375 et suiv. Toutes les controverses sont résolues par ce seul principe, que la vérité domine toujours dans l'Eglise. 799. Les hérétiques sont mis par J. C. au rang des païens, parce qu'ils croient que la vérité cesse dans l'Eglise. 409. Témérité du ministre Basnage, qui ne veut pas croire que J. C. ait pu donner, en six lignes, un remède à toutes les erreurs. 474, 475. L'Eglise s'étend de Jérusalem par tout le monde, de proche en proche. 378. Les passages de l'Evangile, où il est parlé du petit troupeau, et de la voie étroite qui n'est fréquentée que par le petit nombre, ne sont pas contraires à l'étendue de l'Eglise. 419. L'Eglise ne renferme pas seulement des saints. 383. Elle est composée des bons et des méchans. 4–275.

L'Eglise est une et apostolique. 25–10 et suiv. Les Protestans, qui l'accusent d'idolâtrie, blasphèment contre J. C. et ses promesses. 34 et suiv. 39 et suiv. Sentiment d'un célèbre Protestant sur son infaillibilité. 452. 26–60. S'il s'accordoit avec lui-même, il seroit d'accord avec nous. 25–534. Où réside cette infaillibilité. 537. 26–63, 293, 294. On ne peut pas changer ses décrets sur la foi. 388. Elle ne peut rien céder sur les dogmes. 467. 29–649. Elle est attentive à s'opposer à toute nouveauté. 27–62. A bien prendre les principes des hérétiques pour les condamner par là. 81.

L'Eglise demeure ferme dans sa doctrine sans variation. Ce qu'on croit dans toute l'Eglise, a toujours été cru. 20–544. 21–211. 25–7 et suiv. Sa constance à soutenir invariablement les mêmes dogmes. Exemples dans la question mue par Bérenger, de la présence réelle. Conduite de l'Eglise envers les novateurs. Elle condamne Bérenger, et lui oppose, dès le commencement, le changement de substance, comme la croyance de toute l'Eglise et de tous les Chrétiens. 20–572. L'hérésie de Bérenger terrassée sans qu'il fût besoin de concile général. 579. Décisions uniformes et simples du grand concile de

F

G

H

I

J

celui

K

L


Digitized by Google

M

N

O





uniforme Confession de foi. 16. Leurs chefs, Calvin, Bucer et autres reconnoissent qu'il n'y a point parmi eux de véritable réformation des mœurs. 282. Les Protestans se donnent une origine ancienne, et comptent Vigilance parmi leurs prédécesseurs, parce qu'il s'opposa au culte des saints; Claude de Turin, Arien et Nestorien, parce qu'il a brisé les images; tous les Iconoclastes, Viclef, Jean Hus, en un mot, tous ceux qui ont ou murmuré contre quelque dogme catholique, ou crié contre le Pape. *20*–80, 81. Ils ne peuvent plus s'excuser de schisme. 606. Ils se font chacun arbitres de leur croyance; et se précipitent dans l'indifférence et l'athéisme. *17*–312. Leur doctrine conduit à l'indifférence des religions. *22*–432.

Réfutation des erreurs des Protestans sur la justification. *14*–137 et suiv. Réponse aux Protestans qui nous reprochent d'appeler les saints médiateurs. 112 et suiv. Idée fausse qu'ils se forment de l'Eglise. *17*–122. Combien frivole l'autorité qu'ils veulent tirer des Hussites et des Albigeois. 123 et suiv. L'esprit des Protestans est le même qu'on a toujours remarqué dans les hérésies. 127. Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie à leur impiété. 305.

Les ministres Protestans convaincus d'être de faux pasteurs : *25*–9 et suiv. des pasteurs sans mission. 13 et suiv. Leurs excès et leurs emportemens. 18. Leurs calomnies sur les litanies et la prière des Saints : 20; sur les images : 23; sur les cérémonies, le service en langue latine, et l'adoration de l'Eucharistie. 30 et suiv. Projets de réunion avec l'Eglise. *Voy.* Du Bourdieu, Ferry, Leibniz, Molanus, Réunion.

Variation dans les symboles des Protestans. *26*–15. Leibniz tâche de les excuser de schisme. 162. Il rejette avec eux le concile de Trente : 256, 308; les décisions de l'Eglise : 243; et plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament. 386, 398, 420.

Combien les Protestans sont faciles à se laisser tromper par de fausses interprétations de l'Ecriture, et en particulier des prophéties. 450, 451. Ils profanent l'Apocalypse par l'interprétation sacrilége qu'ils en font. *3*–535 et suiv. Leur systême n'a aucun principe. 542 et suiv. 553 et suiv. Il détruit tous les caractères marqués dans l'Apocalypse. 567. Leurs illusions et contradictions continuelles. 568, 579, 588, 591, 600, 608 et suiv. Ils sont en contradiction avec saint Paul : 657 et suiv. avec les

Q


Digitized by Google

S


Digitized by Google


Digitized by Google

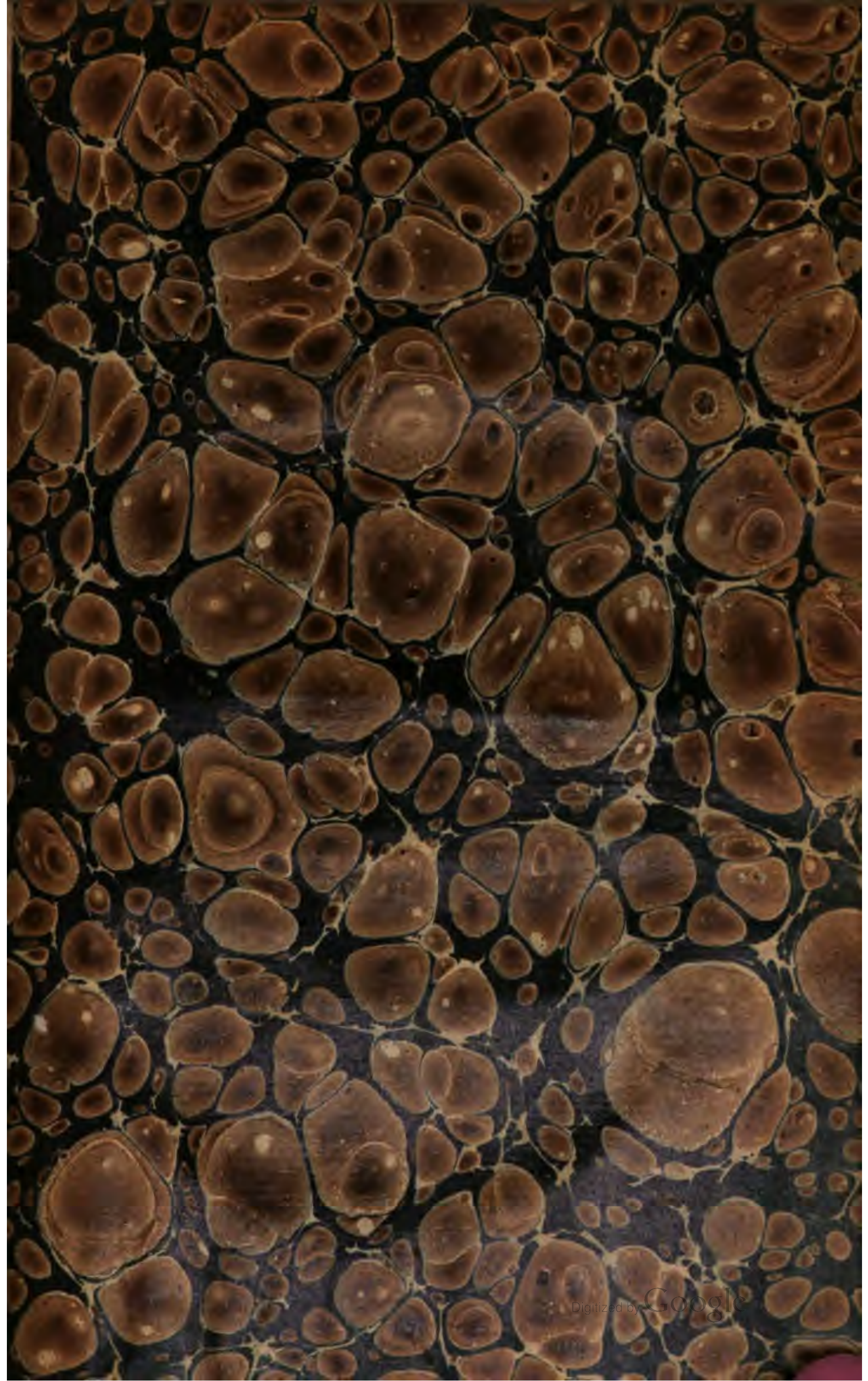
celui

T

U

V

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.



LETTRES

INÉDITES

DE BOSSUET

Se Trouvent

A VERSAILLES,

CHEZ
LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de Berry et d'Orléans, rue du Bac, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

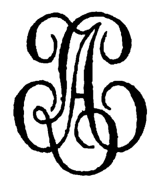
LE CHARLIER, libraire.

LETTRES

INÉDITES

DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1820.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La *Table des matières* des *Œuvres de Bossuet* étoit à peu près achevée d'imprimer, quand nous avons découvert ces Lettres. Les premières sont vraiment dignes de Bossuet, et méritent de voir le jour. La copie que nous avons entre les mains a été faite sur les originaux, et exactement confrontée par M. Mercier, abbé de Saint-Léger, si connu par son érudition littéraire. On lui doit la publication de plusieurs Pièces inédites de Bossuet; et il paroît avoir eu dessein de faire imprimer ces Lettres, à en juger par les notes qu'il y a jointes.

Quant à la correspondance avec l'abbesse de Farmoutiers, qui comprend la plus grande partie de ce recueil, nous en possédons les originaux. Des personnes seront peut être d'avis qu'on auroit pu sans inconvénient supprimer ces lettres, comme n'offrant pas un grand intérêt. Après avoir hésité quelque temps, nous nous sommes enfin déterminés à les joindre aux autres, parce qu'un assez grand nombre de lettres de Bossuet à cette abbesse ayant déjà été données dans le tome XXXIX, et celles-ci traitant souvent d'affaires dont les autres font mention, elles s'éclaircissent mutuellement.

Ces *Lettres*, comme *inédites*, se vendent séparément des *Œuvres de Bossuet*, afin que ceux qui sont possesseurs des anciennes éditions, et qui désireront les y joindre, puissent se les procurer.

1er Janvier 1820.

LETTRES

LETTRES
INÉDITES
DE BOSSUET.

I.

A LA MÈRE DE BELLEFONDS,

CARMÉLITE (1).

Il lui exprime ses regrets touchant la perte qu'il faisoit du maréchal de Bellefonds, son ami, qui venoit d'être disgràcié.

En me regardant moi-même, je ne puis me consoler de l'éloignement de M. le maréchal de Bellefonds. En regardant la Cour, j'ai regret qu'elle ait perdu un homme de ce mérite. En le regardant, ma chère et révérende Mère, j'adore les dispositions cachées de la divine Providence qui le ramène à la Cour quand il la veut quitter, et l'en arrache par un coup imprévu lorsqu'il semble y être le mieux. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que Dieu veille sur lui, pour y détruire tout-à-fait le monde, et y établir Jésus-Christ

(1) Elle étoit sœur du maréchal de Bellefonds, et prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques à Paris, sous le nom d'*Agnès de Jésus Maria*. Bossuet correspondoit par son moyen avec le maréchal.

tout seul. La perte que je fais d'un homme qui cherche Dieu, et d'un ami si sincère et si sûr, est une chose presque irréparable en ce pays. Je ne sais ni que désirer pour son retour, connoissant ses dispositions, ni qu'espérer en considérant celles des autres. Je suis certain qu'il est percé de douleur de s'être trouvé dans un état auquel il a cru être obligé de déplaire au Roi, et de lui désobéir. C'est une chose bien rude à un si bon cœur et à un si bon chrétien. Je prie Dieu de lui servir de consolation et de conseil, et de bénir sa famille. Je vous supplie de vouloir bien lui envoyer cette lettre (1), et l'assurer que je suis à lui comme je suis à vous de tout mon cœur.

Saint-Germain-en-Laye, 25 avril 1672.

2.

A LA MÊME.

Sur les causes de la disgrâce du maréchal de Bellefonds, et le peu d'espérance qu'il voyoit à son retour.

Je n'ai pas été si avant que de juger de l'action de M. le maréchal de Bellefonds par rapport à la conscience. Il lui doit suffire devant Dieu qu'il ait cru pouvoir et devoir faire ce qu'il a fait. C'est ce qui m'a obligé à vous écrire comme j'ai fait. Je lui écris

(1) C'est la lettre au maréchal de Bellefonds, de même date que celle-ci, imprimée tom. xxxvii, pag. 33.

dans les mêmes termes, sans m'expliquer davantage sur une chose qui demande qu'on examine beaucoup de faits et de circonstances, et qu'il ne me semble pas nécessaire de discuter à présent, puisqu'elle est faite. Pour ce qui est des jugemens des hommes, il importe peu à M. le maréchal de Bellefonds quel il soit; les choses sont toujours prises de différentes façons, ou pour le fond ou pour les circonstances. Un homme de bien se contente d'agir dans chaque occasion suivant ce que sa conscience lui dicte. Cela, dis-je, suffit à l'égard de Dieu. Quand on se seroit trompé en prenant de faux fondemens, il faudroit espérer que Dieu nous pardonneroit de telles fautes, pourvu qu'on ait agi en simplicité de cœur, suivant les lumières présentes, sauf à réparer quand on connoîtroit autre chose. Voilà, ma chère Mère, ce que je vois à présent, et ne crois pas en devoir considérer davantage. Vous savez la réponse de M. le maréchal de Créqui. Il a offert sa démission de la charge de maréchal de France, et ensuite d'obéir comme marquis de Créqui, ou de quitter le commandement autant de temps que son armée seroit jointe, et de demeurer volontaire pendant ce temps-là auprès de S. M., ou d'obéir enfin, en cas qu'il plût au Roi faire une loi générale pour tout le corps, et attribuer le commandement sur les maréchaux de France à la charge de maréchal de camp général. Le Roi ne s'étant contenté d'aucun de ces expédiens, il a demandé une heure de temps, pour ne pas refuser en

face; mais, s'étant ensuite expliqué sans délai, il est parti par ordre pour se retirer à Marine; voilà ce que j'ai appris. Assurez-vous au reste de l'amitié inviolable que je garderai à M. le maréchal de Bellefonds. Je ne me consolerai point du malheur que j'ai eu de le perdre. Je n'ose plus me flatter de l'espérance du retour, ni presque le désirer, en l'état où je vois les choses. Je crois que vous pouvez envoyer ma lettre. Prions Dieu qu'il nous attache de plus en plus à lui seul. Je suis à vous de tout mon cœur en son saint amour.

Mercredi matin (1672.)

3.

A LA MÈRE DE JARNAC, CARMÉLITE (1).

Sur les dispositions de madame de la Vallière, et le sermon qu'il devoit prêcher à sa profession.

Depuis notre dernière conversation, et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde, il me semble qu'il faudroit à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avoit quatre mois que je ne l'avois vue, et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures, et des sentimens si forts et si vifs, qu'on reconnoît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce

(1) Prieure du couvent de la rue Saint-Jacques. Son nom de religion étoit *Claire du Saint-Sacrement*.

qu'on peut juger, cette ame sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur, et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau; et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte (1). Je crois, au reste, tout de bon, ma chère et révérende Mère, que je ferai le sermon; car apparemment nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible; et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette ame une bonne parole. Mon cœur l'enfante; et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère Mère, que cette Parole incréée, conçue éternellement dans le sein du Père, et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ai toujours envie de vous écrire ceci; je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la commodité. Que ma sœur Anne-Marie de Jésus ne m'oublie pas devant Dieu. Je vous mets toujours toutes deux ensemble, et j'y mets pour une troisième ma sœur Louise. La Trinité bénisse les trois. La Trinité nous fasse tous un cœur et une ame pour aimer Dieu en concorde. Ainsi soit-il.

A Saint-Germain, 19 mars (1675.)

(1) *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.* C'est le texte du sermon que Bossuet prêcha à la profession de madame de la Vallière, le 4 juin 1675. *Voy.* tom. XVII, pag. 262.



4.

A M. PERRAULT,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1).

Il le remercie de son poëme de *Saint Paulin*, et fait l'éloge de l'épître dédicatoire et de l'ouvrage.

J'AI reçu le poëme de *Saint Paulin*, et je vous rends grâces de l'honneur que vous me faites de me le vouloir dédier. La lettre dédicatoire, que vous rendez utile en la faisant servir de préface à tout l'ouvrage, est pleine de bon sens et de modestie. Le poëme est plein de grandes beautés, et sera fort estimé des esprits bien faits. Le reste se dira quand on aura l'honneur de vous voir, puisque monsieur votre frère et vous me faites espérer cette grâce. Je vous honore tous deux parfaitement, et je suis avec une estime particulière, etc.

A Germigny, 25 *décembre* 1685.

(1) Charles Perrault publia en 1686 le poëme de *Saint Paulin, évêque de Nole, avec une Epître chrétienne sur la Pénitence, et une Ode aux nouveaux Convertis* : à Paris, chez J. B. Coignard, *in*-8°. Il le dédia à Bossuet. L'évêque de Meaux le remercia par cette lettre, dont l'original se trouvoit en tête de l'exemplaire du poëme qui avoit appartenu à M. Perrault, et qui existoit autrefois dans la bibliothèque de l'église de Paris.

LETTRES

A MADAME DE BÉRINGHEN,

ABBESSE DE FARMOUTIERS.

5.

Il lui envoie la permission d'aller aux eaux pour une religieuse malade.

Je suis fâché du mal de la mère de Sainte-Agnès, dont M. Morin m'avoit déjà informé, et j'avois déjà résolu, sur son rapport, de lui accorder son obédience pour aller aux eaux, puisque c'est le seul remède par lequel on peut espérer de la secourir. Je vous envoie la permission pour elle et pour la mère de Saint-Alexis. Celle-ci servira, s'il vous plaît, pour vous et pour la mère prieure. Vous recevrez, outre celle-ci, une lettre qui n'attendoit que la première commodité (1). J'ai toujours beaucoup de joie quand je reçois de vos nouvelles, et suis, ma chère Fille, très-cordialement à vous.

A Meaux, *ce* 2 *août* 1685.

(1) Cette lettre est imprimée *tom.* XXXIX, *pag.* 633.

6.

Il promet de l'aller voir, et la félicite de son entrée en possession.

Je suis ravi, ma Fille, d'apprendre de vos nouvelles, et de voir que votre santé paroisse bonne. Je vous irai voir le plus tôt qu'il se pourra; mais je ne puis encore marquer le temps précis. M. le curé de Mauregard a raison de croire que votre recommandation lui sera utile auprès de moi. M. le prieur et curé de la Ferté-Gaucher, ici présent, me prie de vous parler d'une lettre qu'il vous a écrite, et de vous demander réponse de sa part. Je consens à l'entrée dont vous m'écrivez; je me réjouis de vous voir en possession, et j'ai beaucoup d'espérance que Dieu bénira votre gouvernement. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Meaux, 6 septembre 1685.

7.

Il lui recommande une maîtresse d'école.

Voila, Madame, la sœur Berin qui va commencer l'école de Farmoutiers dont vous m'avez parlé. Je vous supplie de lui accorder votre protection, et ce que vous m'avez promis pour elle dans votre lettre. Nous tâcherons de faire le reste, et de pourvoir le

mieux qu'il sera possible à l'instruction des enfans. C'est un très-bon sujet, et très-exercé en cette pratique.

Je suis, Madame, de tout mon cœur à vous.

A Meaux, 4 avril 1686.

8.

Il consent à ce qu'elle diffère le service de sa tante, dont le prélat devoit faire l'oraison funèbre.

Vous pouvez, Madame, remettre la triste cérémonie jusqu'au temps qui sera commode à M. votre frère. Cela ne me fait aucune peine; et, dès à présent, si vous le voulez, je tiens l'affaire pour remise au mois de juillet. Je ne laisserai pas, en attendant, de vous aller voir; et il y a si long-temps que j'en ai envie, que je ne puis pas différer davantage. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, 16 juin 1686.

9.

Sur une visite qu'il doit lui faire, et une dame nouvelle convertie.

Je serai, Madame, le 15 de juillet à Farmoutiers, et il ne tiendra pas à moi que ce ne soit pour le 16, qui doit être un mardi. J'arrivai hier vers les dix heures. Je dois être demain à la conférence des

ecclésiastiques, à Meaux, comme j'ai été aujourd'hui à celle de Coulommiers. Pour éviter le chaud, je prétends être en carrosse avant quatre heures du matin. J'espère que madame de Chevri verra et sentira enfin la vérité qu'elle cherche. Je lui enverrai chez vous mon carrosse, samedi soir, pour l'amener le lendemain à Germigny, avec son mari. Pour moi, j'y serai dès demain. Vous voilà bien instruite de ma marche. Si j'en étois toujours le maître, je vous prie de croire que je donnerois, ou plutôt que je prendrois volontiers plus que des quarts d'heure.

A Coulommiers, mardi 26 (juin 1686.)

10.

Sur une cure à laquelle le prélat devoit nommer.

Il n'y a, Madame, rien qui me presse à disposer de la cure de Planoy, puisque même le curé de cette paroisse n'a pas encore accepté Maisoncelles. J'aurai l'honneur de vous voir avant que de prendre aucun dessein sur cela, et vous jugerez vous-même du crédit que vous voudrez avoir. Voilà une énigme que nous développerons en présence : ce sera, s'il plaît à Dieu lundi ; et malgré vos plaintes, vous me donnerez, s'il vous plaît, un dîner frugal. A vous, Madame, de tout mon cœur.

A Germigny, 19 octobre 1686.

II.

Sur une affaire qu'avoit cette abbesse avec une dame alliée du prélat.

Je suis prié, Madame, par madame de Bonneval, de vous témoigner la crainte qu'elle a, que, fâchée d'un arrêt qu'elle a obtenu, vous ne vous portiez à quelque chose contre elle, et que vous ne travailliez à la faire déposséder du bail judiciaire. Je sais que ce ne sont pas là vos manières, et que vous voulez bien que chacun défende son droit avec charité, par les bonnes voies. Mais enfin je lui ai promis de vous recommander ses intérêts, comme étant une dame d'une grande vertu, qui est même mon alliée, et dont le mari étoit en considération dans mon esprit. Au surplus, vous croyez bien que je ne veux rien contre vos intérêts, et seulement que je serois bien aise qu'ils se pussent concilier avec les nôtres. On attend le Roi vendredi. Il a voulu demeurer pour voir la suite du mal de madame de Bourbon (1). Il a envoyé cependant Monseigneur et madame la Dauphine, qui arrivèrent hier. Je salue madame d'Arminvilliers, et les deux petites poupées (2).

A Versailles, 13 *novembre* 1686.

(1) Cette princesse étoit à Fontainebleau, malade de la petite vérole.

(2) C'étoient la sœur et les nièces de l'abbesse.

12.

Sur une abbesse qui vouloit se retirer à Farmoutiers.

J'envoie, ma Fille, pour apprendre des nouvelles de votre santé. Je vous prie aussi de m'en mander de la communauté. Je me suis souvenu de ce que nous avions dit autrefois; et je destine à M. Jametz une cure dont il aura lieu d'être content; je lui mande de venir ici lundi, si vous l'avez agréable. Madame de Notre-Dame, à qui j'ai dit tous les bons sentimens que vous aviez pour elle, vous en est très-obligée; et si elle quitte son abbaye, ce que j'empêcherai de tout mon pouvoir, la retraite de Farmoutiers lui sera très-agréable. Pour moi, j'opine fort à cela, et je suis très-assuré que deux esprits aussi bien faits, que vous êtes toutes deux, trouveront l'une avec l'autre beaucoup de douceur. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers : je souhaite, ma chère Fille, que votre santé soit aussi bonne que la mienne.

A Meaux, 21 mars 1687.

13.

Il l'engage à accommoder une affaire pour éviter un procès.

M. de Chevri est ici, Madame, qui m'apporte un blanc seing de madame de Bonneval, sur une difficulté qu'il dit rester encore entre vous et elle. C'est à vous à voir ce que vous voulez que j'en fasse; et, tout ce que je puis vous dire, c'est que je serai bien aise que vous ne plaidiez pas ensemble. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Meaux, 3 avril 1687.

14.

Il lui témoigne son désir d'aller la voir, et d'apprendre des nouvelles de l'abbesse qui s'étoit retirée avec elle.

Il me tarde bien, ma Fille, que j'aie la joie de vous voir, et d'apprendre de vous et de madame de Notre-Dame, je l'appelle encore ainsi, comment vous vous trouvez l'une de l'autre. Je ne doute pas que vous ne vous donniez une mutuelle satisfaction. Quelques affaires m'empêchent de vous aller voir de cette semaine, mais je ne tarderai pas, s'il plaît à Dieu. Je salue madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Germigny, 25 juin 1687.

15.

Il l'engage à recevoir une dame, et témoigne ses regrets de ne pouvoir aller la voir.

Vous avez eu la bonté de souhaiter, Madame, que madame la présidente Chalet eût l'honneur de vous présenter mademoiselle de Chavigny. Elle l'a autant souhaité que vous; et, dans le désir extrême d'être connue de vous, et de vous connoître, elle ne pouvoit avoir une occasion plus favorable. J'espère que vous voudrez bien la recevoir dans la maison, et l'y garder quelques jours. Je voudrois bien être de la partie; mais un court voyage, que j'ai à faire à la Cour, m'en empêche pour maintenant. La première chose que je ferai, à mon retour, ce sera d'avoir l'honneur de vous voir, pour vous recommander de vive voix une parente qui m'est chère.

A Meaux, 20 août 1688.

16.

Sur des Religieux à qui il donne le pouvoir de confesser.

Je viens, Madame, de recevoir votre billet du 5. Je consens que le Père ministre de la Trinité, soit que ce soit celui de Meaux, soit que ce soit celui de Coupevray, confesse chez vous. En de sem-

blables occasions, quand je ne suis pas dans le diocèse, il pourroit arriver du retardement à la réponse. Ainsi, il faut que nous convenions d'une adresse, si vous n'aimez mieux vous adresser au Père visiteur, à qui je donne en ce cas tout mon pouvoir.

A Paris, 8 juin 1687.

17.

Il donne à un prédicateur pouvoir de confesser les religieuses, et dans la paroisse.

J'ARRIVE, et à ce moment je reçois, Madame, votre billet du 14. Vous pouvez vous servir du prédicateur à confesser vos religieuses. Quant à la paroisse, M. le curé a tort d'avoir si mal pourvu à son service. J'avois donné les permissions; mais il étoit chargé du reste. Je vous prie, Madame, en attendant qu'on y ait pourvu, de charger le prédicateur de ce soin, de ma part, et de l'assurer que je lui donne tous les pouvoirs nécessaires. On ne tardera pas à y donner ordre. Je suis, Madame, très-parfaitement à vous.

A Meaux, 18 décembre 1690.

18.

Sur des pouvoirs de confesser qu'il accorde à un religieux.

Il y a long-temps que j'ai donné l'ordre pour envoyer au P. de la Forge les pouvoirs que vous souhaitez pour le P. de la Forge. S'il ne les a pas encore reçus, cette lettre lui suffira pour lui permettre, non-seulement de prêcher, mais encore de confesser la communauté, et même les habitans de Farmoutiers et des lieux voisins, du consentement des curés, jusqu'à la Quasimodo inclusivement. Voilà, Madame, ce que vous souhaitez; et il ne me reste plus qu'à vous assurer du plaisir que j'ai à vous contenter.

A Paris, 14 mars 1691.

19.

Sur quelques affaires, et sur un confesseur.

Je le vois bien, Madame, on ne vous fera jamais trop de bien, à votre gré : vous voulez bien appeler justice ce qui n'est assurément qu'une pure grâce envers un ancien domestique devenu fort inutile. Je voudrois bien du moins ne l'être pas pour vous ni pour Farmoutiers.

M. Barrière peut confesser qui vous trouverez à propos, un an durant, dans votre maison.

Je

Je suis bien aise d'entendre parler madame de Menou; et tout ce qui parlera par vos instructions, parlera toujours très-agréablement pour moi.

A Versailles, 17 janvier 1692.

20.

Sur une religieuse qui quittoit son monastère pour entrer à Farmoutiers.

La proposition de la religieuse dont vous m'écrivez, Madame, en elle-même est très-bonne; le tout est de bien connoître la personne. Il n'y a point de meilleur moyen que celui que vous proposez, de la tenir un an comme pensionnaire, avant que de parler d'association. Je crois qu'il faudra un noviciat; et c'est l'opinion commune, et l'usage des monastères, quand on passe à une observance étroite d'une mitigée; mais c'est à quoi on avisera à loisir, et il faudroit commencer par où vous dites.

J'approuve le P. Irenée pour prédicateur et pour confesseur.

Vous ne devez point douter que votre recommandation n'ait tout pouvoir sur l'esprit de mon neveu, qui sait ce que mérite votre approbation.

Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers et mesdames de la Vieuville.

A Paris, 7 février 1692.

21.

Il lui permet de faire entrer des personnes du dehors aux vêtures, et de faire un voyage.

Vous pouvez, Madame, dans les vêtures et professions, faire entrer les personnes que vous croirez ne pouvoir honnêtement refuser. Vous pourrez, quand il vous plaira, faire le petit voyage que vous deviez faire l'an passé, et aussi aller visiter votre nouvelle acquisition, où je ne doute pas que votre présence ne produise beaucoup de bien. J'espère m'approcher de vous, Madame, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

A Paris, 6 mars 1692.

22.

Sur des confesseurs, et le désir d'aller la voir.

Je me souviens très-bien, Madame, du P. de l'Espinasse, et je suis bien aise que vous l'ayez pour confesseur : je consens aussi au P. gardien de Coulommiers. Au reste, Madame, vous avez un trésor en M. le théologal ; ce qu'il fera ou permettra sera bien fait et bien permis. Je satisferai, au premier jour, à l'acte que vous m'avez envoyé. Je me réjouis de l'espérance de vous voir bientôt. Ce n'est jamais, Madame, sans beaucoup d'édification de ma part.

A Meaux, 22 mai 1692.

23.

Il donne une permission d'entrer dans le monastère, et lui parle d'une affaire.

Je vous dirai, Madame, par M. Daniel, que vous pouvez faire entrer la demoiselle dont il m'a parlé de votre part, et qu'il m'a dit être votre filleule. Il m'a donné de la peine, en me disant que vous étiez indisposée. Je me rendrai à Farmoutiers le plus tôt qu'il me sera possible, pour l'affaire que vous savez. Il faudra prendre une voie plus courte pour la terminer, que celle d'ouïr de nouveaux témoins, et de recoler et confronter ceux qui ont été ouïs. Je suis, Madame, très-parfaitement à vous.

A Germigny, 24 septembre 1692.

24.

Sur des confesseurs demandés par une religieuse.

Vous pouvez, Madame, faire confesser la communauté par le père vicaire des Capucins de Coulommiers. A l'égard des confesseurs que demande ma sœur de Saint-Bernard, je les lui accorde avec peine; car une personne qui a été si long-temps sans s'approcher des sacremens, devroit être mise en d'autres mains que celles d'un vieillard si occupé, et d'un

Cordelier qu'on ne connoît pas. Cependant, Madame, comme tout le monde est occupé en ce saint temps, et que je serois fâché de le lui voir passer sans faire son devoir, je lui accorde ce qu'elle souhaite, et je lui conseille le Cordelier, qui aura plus de loisir, plutôt que le curé qui n'en a point. Je loue, Madame, votre obéissance, et je vous assure qu'elle sera bénie de Dieu.

A Meaux, 22 décembre 1692.

25.

Sur la même religieuse, et quelques affaires.

Je vous prie, Madame, de vouloir bien me mander ce qu'aura fait madame de Saint-Bernard, à ces fêtes, et ce qu'elle aura dit sur ma lettre, si vous lui avez montré l'article qui la regarde. Je vous prie aussi de m'écrire si j'ai quelque chose de plus à faire à ce sujet.

Voilà, Madame, une lettre que M. le curé de Bannots a remise à ma discrétion de vous envoyer; et je crois meilleur de le faire, parce que vous saurez bien que me dire sur cela, si vous trouvez à propos, et qu'il soit utile que j'y entre.

Je vous enverrai bientôt quelque personne de créance sur les affaires de chez vous. Pour moi, je trouve à propos d'attendre encore une certaine con-

joncture, qui facilitera la décision. Assurez-vous du moins, Madame, que je fais tout pour le mieux.

A Meaux, 30 décembre 1692.

26.

Il approuve un confesseur, et s'excuse de ne pas répondre aux lettres de cette abbesse.

Je suis dans mon tort, Madame, et je vous en demande pardon. Je croyois déjà avoir approuvé votre prédicateur pendant le temps de la station. Vous pouvez, Madame, le faire confesser, et M. Daniel aussi. Il faut tâcher de remettre madame de Saint-Louis dans le train ordinaire. Vous pouvez aussi sortir, quand il vous plaira, pour voir cette maison. J'ai mis ce matin votre lettre dans la place qui fait faire les réponses. Pour à présent, je suis environné de monde. Vous avez, Madame, raison de vous plaindre de moi, et je vous promets de vous faire bonne justice.

A Paris, 15 février 1693.

27.

Il lui envoie des permissions pour des confesseurs.

Je vous assure, Madame, que je mettois la main à la plume pour vous faire voir que je n'ai pas besoin

d'être sollicité pour penser à vous. Vous avez la permission de M. Daniel ; vous avez celle du prédicateur, dont vous pouvez user ; je vous envoie celle de M. Lemarquant, dont j'ai bonne opinion ; je souhaite qu'il vous contente.

Je songe beaucoup à vous, et je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, 12 mars 1693.

28.

Il lui annonce qu'il a nommé le curé de Farmoutiers à une autre paroisse.

Vous voulez bien, Madame, que je vous dise que j'ai pourvu M. le curé de Farmoutiers d'une autre cure que la nôtre. Il m'a prié que cela n'empêchât pas que je ne lui fisse justice sur l'affaire qu'il a avec M. Raoul. Je lui ai dit que M. Raoul me demandoit aussi la même chose, et que je donnerois satisfaction à l'un et à l'autre ; mais qu'il falloit attendre mon temps : au reste, que je le prendrois le plus court qu'il seroit possible, et que je ferois raison en même temps audit sieur Raoul de la dernière insulte qu'il prétendoit lui avoir été faite. Sur cela, Madame, il s'en est retourné pour donner ordre à ses affaires. Il a résigné la cure de Farmoutiers à celui que j'y avois destiné, qui est assurément un des meilleurs prêtres, et des plus paisibles du diocèse. Je crois,

Madame, en tout cela, avoir fait ce qu'il y avoit de plus important pour votre maison, et ce que vous souhaitiez le plus : et il ne me reste plus qu'à vous demander pardon si je n'ai pas eu le loisir de vous écrire ces deux choses plus tôt, à cause, Madame, qu'elles se firent la veille de mon départ de Meaux, où j'étois fort occupé.

A Paris, 3 avril 1693.

29.

Sur une novice, et des confesseurs.

Vous pouvez, Madame, faire examiner votre novice par M. Lemarquant, votre confesseur, à qui vous prescrirez, s'il vous plaît, qu'il me rende compte de cet examen. Je ne hésite point, Madame, à vous donner le pouvoir de vous servir, dans l'occasion, des confesseurs approuvés dans le diocèse pour les religieuses ; et je suis bien persuadé que vous en userez avec la réserve nécessaire. Vous pouvez continuer à vous servir du vicaire des Capucins. Quant à votre nouveau curé, il demande en grâce qu'on ne l'oblige point à voir le parloir, si ce n'est pour vous rendre ses devoirs. Ainsi, Madame, vous jugez bien qu'il n'y a pas à craindre que son prédécesseur lui résigne ses amies. Je reçois toujours avec joie, Madame, les témoignages de votre ami-

tié, et personne ne souhaite plus de la conserver que je fais.

A Paris, 19 avril 1693.

30.

Sur une novice d'un caractère difficile.

J'ai reçu, Madame, la lettre que M. le curé de Joui m'a rendue. Je ne doute pas que la demoiselle n'ait un peu de peine à se réduire : tout ce que j'ai dit là-dessus, c'est que, si quelqu'un étoit capable de la contenir et de la conduire, c'étoit vous. J'espère avoir bientôt l'honneur de vous voir. Voilà deux lettres de vieille date qui ont fait deux fois le voyage de Paris à Meaux, avec celui de Meaux à Paris. On a, comme de raison, beaucoup de reconnoissance de vos bontés.

A Meaux, 2 septembre 1693.

31.

Sur des permissions qu'il lui accorde.

Je ne hésite point, Madame, à accorder la permission pour madame de Montargis. Votre architecte est privilégié; et il n'y a point de duchesse qui puisse contrebalancer vos intentions. Je manderai

vos peines à madame de la Vallière ; j'y entre sincèrement, et j'espère que bientôt nous en parlerons.

A Germigny, 2 octobre 1693.

32.

Il la prie de faire rendre justice à une maîtresse d'école.

Je vous supplie, Madame, de vouloir bien prendre connoissance de l'affaire de la maîtresse d'école. Je ne comprends pas pourquoi on l'oblige à payer le loyer d'une maison, pendant qu'elle est obligée d'en louer et d'en payer une autre. Il me semble qu'une personne qui sert le public doit être plus considérée. J'ai promis de payer pour elle le loyer de la maison; mais c'est à condition qu'elle n'en payera pas deux. Je vous supplie donc, Madame, de vouloir bien lui faire faire justice.

A Meaux, 27 décembre 1693.

33.

Sur une nièce de madame de la Vallière, pensionnaire à Farmoutiers, que le prélat vouloit faire sortir de cette maison.

Je suis ici, Madame, d'hier au soir, et je n'ai encore vu ni madame de la Vallière la Carmélite, ni personne. Sur les dispositions que vous me marquez de mademoiselle de la Vallière, vous lui pourrez dire, quand vous le trouverez à propos, que je vous

ai demandé compte d'un article de visite qui concernoit les grandes pensionnaires, où je l'avois eu en vue comme les autres, même un peu plus que les autres, ne croyant pas utile à la maison qu'elle y fasse un plus long séjour. C'est de quoi elle peut tenir pour assuré que je ne me départirai jamais; et vous l'en devez avertir de bonne heure, afin qu'elle s'y prépare. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je parlerai à madame de la Roche et à M. Bontemps. Vous pouvez croire que ce sera selon les bons principes. Je vous rendrai compte de l'entretien. J'ai vu leurs lettres, dont je vous renverrai les copies quand elles me retomberont sous la main, ou plutôt je les brûlerai, si vous ne souhaitez autre chose.

C'eût été un beau discours à répéter que celui de mademoiselle de la Vallière. Je n'ai pas seulement songé à en dire un mot; et si l'on a su que la demoiselle avoit tenu de tels propos, c'est apparemment qu'elle en aura fait part à d'autres personnes, qui n'auront pas eu la même discrétion.

Je suppose que M. de la Vallière sera parti à présent hors de chez vous.

Il ne nous faut plus de gens qui disent qu'ils se veulent tuer, et donnent lieu de craindre, non pas cela, mais une suite d'emportemens dont on se passe fort bien dans une maison réglée comme la vôtre.

Si mademoiselle de Pons ne sait pas la mort de

madame de Chavigny, sa grand'mère; je vous prie de la lui apprendre avec vos bontés ordinaires, et de lui donner en même temps vos consolations.

A Paris, 5 janvier 1694.

34.

Sur le même sujet.

Il faut, Madame, vous avertir que sans y penser je vous ai fait une petite affaire avec M. Bontemps. Je crus bien faire de lui louer sa lettre, qui en effet, est excellente, et de lui dire que vous m'en aviez envoyé copie. En effet, il parut très-content d'abord de ce que je lui en dis. J'ai vu aujourd'hui qu'il étoit un peu fâché, non pas que j'en eusse eu connoissance, mais que j'en eusse vu une copie. Je raccommoderai cela le mieux qu'il me sera possible, et je tâcherai de changer la copie en extrait. Quoi qu'il en soit, je vous donne avis de tout. Je verrai à Paris madame de la Vallière la Carmélite, et je ferai ce que je pourrai pour vous délivrer, le plus tôt qu'il sera possible, de mademoiselle sa nièce.

A Versailles, 10 janvier 1694.

35.

Sur des permissions d'entrée dans le monastère.

VOILA, Madame, les permissions que vous souhaitez. Elles seront consommées par la première entrée. Comme bien assurément je vous irai voir, et, s'il se peut, dans ce carême, nous réglerons les permissions générales et celles de madame de Roquepine. Si madame de Maupertuis souhaite beaucoup coucher au dedans, et que vous croyiez l'offenser ou la contrister en la refusant, vous pouvez faire ce qu'il vous plaira. Je vous assure, Madame, que je désire beaucoup de vous entretenir sur tout ce qui s'est passé, et sur toutes choses. Croyez-moi à vous plus que jamais.

A Meaux, 16 mars 1694.

36.

Même sujet.

JE vous prie, Madame, de donner entrée à madame de Montal dans votre monastère. C'est sur moi que roulera cette entrée; elle ne roulera pas moins sur vous, puisque vous savez que je ne veux rien que de votre consentement.

A Meaux, 21 mars 1694.

37.

Sur des permissions.

Je n'ai pu refuser, Madame, à madame de Notre-Dame, la consolation qu'elle souhaitoit de voir mademoiselle de Pons. J'ai été bien aise aussi de mon côté de la voir ici avant qu'elle s'éloigne de vous. J'espère, Madame, que vous y donnerez votre agrément, et je vous le demande.

A Meaux, 29 avril 1694.

38.

Il lui témoigne ses regrets du départ de deux personnes de son monastère.

Elles sont parties. Madame de la Viéuville est allée prendre mademoiselle de Pons. Je n'ai plus rien à vous dire sur ce triste sujet : il n'y a que Dieu qui puisse vous consoler, et sa seule volonté qui puisse être votre règle. Le P. Le Roi ne gagnera rien; je me souviens trop de ses lettres. Si je vais à la Cour, je presserai la reine d'Angleterre sur le sujet de mademoiselle de Kynouille. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Germigny, 7 mai 1694.

39.

Sur des confesseurs, et la soumission à la volonté de Dieu.

Il est vrai, Madame, j'ai oublié ; je vous en demande pardon. Vous pouvez vous servir de M. le curé de Bannots, et du confesseur qu'il vous adresse ; cette épreuve sera utile. Je n'ai point encore de nouvelles de nos voyageuses. Vous allez à la vraie et à la seule raison, qui est la volonté de Dieu : tout est bon de ce côté-là.

A Germigny, 9 mai 1694.

40.

Sur un mandement, et quelques affaires.

Je ne doute point, Madame, que vous n'ayez reçu à présent la résolution de vos doutes, par le mandement qui a dû vous être rendu dès avant hier. Vous aurez bien vu la raison pourquoi il a dû être adressé aux doyens qui y sont nommés, et à M. le curé de Farmoutiers. C'étoit par eux qu'il falloit faire savoir au peuple ce qui est supposé résolu entre vous et moi. Nous expliquerons le reste de vive voix samedi, s'il plaît à Dieu. . . . .

Je n'ai reçu aucune lettre de madame de la Vieuville, mais seulement l'avis de son arrivée à la

Trappe, dont j'ai eu l'honneur de vous faire part. Mademoiselle de Pons l'a rejointe à présent, et s'est expliquée de ses intentions à madame sa mère, plus qu'elle ne l'avoit fait à moi-même; en sorte qu'il n'y a presque plus à douter qu'elle ne demeure.

A Meaux, 31 mai 1694.

41.

Il la remercie de la réception qu'on lui avoit faite à Farmoutiers.

Le moyen, Madame, de se porter mal, après tous les soins que vous avez eus de ma réception. Comment se porte ma filleule? elle nous fit un beau régal le jour de son baptême. Je vous envoie la lettre pour M. le curé de Joui. Vous pouvez continuer les entrées à madame de Roquepine, comme auparavant. Je rends un million de grâces à madame votre sœur.

A Meaux, 13 juin 1694.

42.

Il lui recommande une dame, et lui permet de la faire entrer dans le couvent.

Voila madame de Pons, Madame, qui va vous rendre ce qu'elle vous doit, et vous marquer sa reconnoissance pour toutes les bontés que vous avez

pour mademoiselle sa fille. J'entre en part des obligations qu'elle vous a. Elle vous mène madame de Fercourt sa sœur, et toutes deux souhaitant avec passion d'avoir l'honneur de vous voir au dedans, je vous prie de leur en accorder la grâce.

A Meaux, 14 juin (1694.)

43.

Sur une religieuse d'un esprit difficile, et sur d'autres affaires.

A peu près en même temps, Madame, que j'ai reçu votre lettre du 23 juin, j'en reçus une en forme de justification de madame de Saint-Bernard. *Elle* déguise un peu le fait; mais il y en a assez dans ce qu'elle dit pour lui donner un grand tort. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et je n'en ferai point que je n'aie parlé à M. de Lonville. Il faut tâcher de vous en défaire, et j'espère dans peu que tout s'y disposera doucement.

Je vous rendrai dans le commencement de la semaine prochaine une réponse précise sur le sujet du P. Séraphin.

Vous pouvez, Madame, faire examiner par M. le curé de Bannots les deux converses dont vous me parlez dans votre lettre du 5. Je serai, s'il plaît à Dieu, de lundi en huit jours à Meaux. Si cet ecclésiastique dont vous m'écrivez y passe, il sera le bien

bien venu; et je me remets à votre prudence de le faire servir, en attendant que nous le voyions. Je ressens, Madame, très-vivement les peines que vous donne ce pernicieux esprit de raillerie. Il faut chercher le moyen de le déraciner. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur.

P. S. J'ai donné la permission à madame de Besmaux pour un an sans coucher, sous la promesse qu'elle n'abandonnera pas. Je vous prie de me procurer une copie de la lettre écrite de madame des Clairets (1) à madame votre sœur, sur la mort d'une religieuse.

A Marli, 24 *juillet* 1694.

(1) Les Clairets, abbaye de Filles de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres. Elle fut mise, dès sa fondation, en 1213, sous la dépendance et la conduite des abbés de la Trappe, et y demeura jusqu'à ce que cette dernière abbaye fût tombée en commende, sous le règne de François Ier. M. de Rancé étant devenu abbé régulier, le chapitre général de Cîteaux, tenu en 1686, le remit dans son droit sur les Clairets, et l'engagea à prendre la direction de cette maison. L'abbé de la Trappe s'y refusa long-temps, ne voulant point sortir de son monastère. Mais enfin il ne put résister aux instances de l'abbesse et des religieuses. Il alla donc en 1690 faire une première visite aux Clairets. Le 4 juillet de la même année, ayant reçu une commission expresse de l'abbé de Cîteaux, il bénit l'abbesse, qui étoit alors Françoise-Angélique d'Estampes de Valençay. Il y fit encore deux visites en 1691 et 1692; et l'abbesse, du consentement des religieuses, établit dans son monastère la réforme de la Trappe. Elle donna sa démission en 1708, et mourut le 21 avril de l'année suivante. *Voy.* la *Vie de M. de Rancé*,

44.

Sur la même religieuse, et les moyens de la placer dans une autre maison.

J'AUROIS souhaité comme vous, Madame, que madame de Saint-Bernard eût choisi un autre monastère que celui de Mont-Denis; mais j'ai été au plus court, et votre décharge m'a plus occupé que tout le reste. Ainsi, comme le reste feroit traîner la négociation, je persiste de mon côté; mais je vous laisse votre liberté toute entière. Si vous consentez à Mont-Denis, vous n'aurez qu'à rendre ma lettre, et lui dire que depuis j'ai donné mon consentement, à condition du vôtre, selon ma coutume. Je prendrai les meilleures mesures qu'il se pourra du côté de Mont-Denis. Quoi qu'il en soit, elle sera hors de chez vous, et sa famille prendra des mesures pour l'établir ailleurs, que je favoriserai de tout mon pouvoir. Je ne vois à présent rien de meilleur. Ce que m'a dit le père prieur de l'hôpital m'a fait frayeur. Il faut songer aux moyens de donner un autre esprit à votre maison; je gémis de tout mon cœur avec vous de celui qui y est.

A Germigny, 6 *août* 1694.

par Marsollier, liv. IV, chap. XVII; et *Gallia Christ.* tom. VIII, col. 1324 et suiv.

45.

Sur la même religieuse, et le désir qu'avoit le prélat de la voir hors de Farmoutiers.

Je ne doute point, Madame, que la famille de madame de Saint-Bernard n'ait des vues pour lui procurer quelque bénéfice; mais ces choses durent bien long-temps avant que d'éclore : ainsi, le remède est bien long. Pour moi, je souhaite qu'elle pense à une autre maison plus éloignée et plus régulière; mais, s'il ne s'en trouve point d'autre, je persiste à croire qu'il est mieux de la voir dehors que dedans. Il est plus aisé d'empêcher les lettres, que les discours et les exemples; et on peut prendre des mesures pour rendre l'écriture plus rare et plus difficile. Après cela, Madame, vous ferez par prudence ce que vous trouverez de plus à propos. Je ne me souviens point que M. le prieur de Chaage m'ait donné aucune lettre. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers. Je pourrai vous rendre réponse du P. Séraphin, dans la semaine prochaine; mais je doute qu'on puisse l'avoir.

A Germigny, 12 août 1694.

46.

Sur un procès, et la retraite de la même religieuse.

Je suis obligé, Madame, contre mon intention, de partir d'ici sans vous voir. J'espère que mon audience étant marquée, le procès s'expédiera bientôt, et que je ne serai pas long-temps absent : ainsi, j'aurai l'honneur de vous voir. Madame de Saint-Bernard m'écrit sur le refus de Mont-Denis, dont elle se plaint beaucoup. Je lui fais connoître nos raisons, et je l'exhorte à penser à une autre retraite. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers.

A Meaux, 5 novembre 1694.

47.

Sur une méchante fille dont il désiroit la délivrer.

Je ne connois point du tout encore M. le curé de Saint-Denis, mais j'approuve ce qu'il a fait avec votre consentement. Je ne sais ce que vous pensez de lui; je vous prie de me le mander. J'ai fait écrire à M. Doré, conformément au désir de cette méchante fille, mais c'est à condition qu'elle deviendra meilleure. Je ferai, Madame, les derniers efforts pour vous délivrer de cette demoiselle. Il me tarde que j'aie la joie de vous voir.

A Versailles, 31 janvier 1695.

48.

Sur la conduite à tenir par rapport à une fille, qui vouloit entrer à Farmoutiers.

Je serai bien aise, comme vous, Madame, de faire plaisir à M. le curé de Dammartin, votre voisin, que j'estime beaucoup. Si sa nièce a quelque inclination à se faire religieuse, il n'y a rien de contraire à nos réglemens de la recevoir ; sinon, il faut lui faire trouver bon que nous demeurions dans nos règles, et je vous en prie. Je vous envoie la permission pour ces deux dames, sœur et belle-sœur de madame de Saint-Alexis.

A Paris, 16 mars 1695.

49.

Il témoigne sa joie du succès d'un confesseur.

J'ai, Madame, reçu votre lettre, où vous me donnez avis du bon succès des confessions de M. le curé de Bannots. J'en témoigne ma joie à madame de Saint-Bernard, par rapport à ce qui la touche, et je l'exhorte à profiter de cette grâce. Il me semble que madame la prieure eût édifié la maison en allant à lui, puisque c'est un homme si parfait; néanmoins il faut laisser la liberté.

Je salue madame votre sœur, et madame d'Ablois.

P. S. Votre confesseur peut venir dans toute cette quinzaine, et toujours confesser en attendant.

A Meaux, 29 mars 1695.

50.

Il l'exhorte à ménager sa santé, et lui parle de diverses affaires.

Je suis, Madame, très-content du père Cordelier; et je le reconnois digne de la recommandation dont vous l'honorez. J'y aurai égard pour une autre fois; car pour celle-ci il a pu voir que la chose étoit engagée. J'ai reçu une lettre de vous du 27 avril. Quelque inutile qu'on soit, on ne doit pas prodiguer sa santé, ni faire à Dieu des sacrifices qu'il ne demande pas. Il me semble, quand je partis, que M. le Premier étoit disposé à laisser venir M. le curé de Tournan; mais il me semble que vous n'y êtes pas fort déterminée. Vous pouvez faire entrer mademoiselle de Chéri, et la retenir à coucher. Pour madame de Nemours, il n'y a nulle difficulté, ni pour elle, ni pour ses femmes. La reine d'Angleterre vous demande encore trois semaines. Je ne vous ai engagée à rien. J'espère vous voir dans la semaine de la Pentecôte. Je ne sais si madame d'Ablois est comprise dans le décret capitulaire des Clairets, de ne recevoir des religieuses de dehors, qu'après trois ans de

séjour dans cette abbaye. Je salue madame d'Arminvilliers, et suis à vous, comme vous savez.

A Germigny, 13 mai 1695.

51.

Sur un ecclésiastique qu'il approuve, et la bénédiction que Dieu donnoit aux travaux d'un curé.

Il n'y a point à hésiter, Madame, sur la réception de cet ecclésiastique chez vous, après les témoignages qu'il nous apporte. Ainsi, vous pouvez en faire l'épreuve durant un temps, et lui de même de son côté : je lui donne pour cela mon approbation. Je suis très-aise, Madame, de l'arrivée de M. le curé de Bannots. J'espère toujours avoir l'honneur de vous voir la semaine de la Pentecôte. A l'égard de l'*exeat* de M. de Paris, il n'y a point d'autre expédient, sinon que vous et moi nous lui écrivions, et que vous engagiez M. le Premier à lui en parler dans le temps, qui sera après celui que vous destinerez pour l'épreuve. Je suis, Madame, à vous, comme vous savez.

Si la reine d'Angleterre ne finit pas, vous serez en droit d'agir comme vous voudrez.

P. S. L'ordonnance contre les inquiètes seroit peut-être plus difficile à exécuter que l'autre. J'espère beaucoup dans la retraite, et dans la bénédic-

tion que Dieu donnera aux travaux de M. le curé de Bannots.

A Meaux, 15 mai 1695.

52.

Il lui témoigne son regret d'être obligé de différer d'aller la voir.

Il faut, Madame, me dédire malgré moi. Je devois aujourd'hui arriver chez vous, et je m'en faisois une joie. La famille de M. le chancelier me fait l'honneur de se prier demain chez moi, et madame de Jouarre, qui va visiter ses terres, jeudi. Ce ne sera, s'il plaît à Dieu, qu'un court délai, et je vous assure, Madame, que je suis avec vous en esprit et de tout mon cœur.

P. S. Je salue madame votre sœur, et vous prie toutes deux de prier pour moi.

A Meaux, 24 mai 1695.

53.

Il la prie d'empêcher l'accommodement d'une affaire.

J'ai, Madame, donné à M. le curé de Pomeuse l'audience qu'il souhaitoit. Je vous prie de l'encourager à faire juger son affaire avec le curé de Saint-Augustin, et à n'écouter aucun accommodement

avec cet homme, qu'absolument je ne veux point à Pomeuse, et qui n'aura jamais à lui proposer que des barbouilleries; il me déplaira tout-à-fait, s'il écoute rien. J'attends de moment à autre madame de Jouarre, et il ne tiendra pas à moi qu'elle n'aille faire ma paix à Farmoutiers: mais bien constamment, Madame, je l'irai faire moi-même.

A Germigny, 26 mai 1695.

54.

Sur l'entrée dans le monastère, et le succès d'un confesseur.

J'espère bientôt, Madame, d'avoir l'honneur de vous voir, et je m'en réjouis. Vous pouvez faire entrer les dames dont vous me parlez, et madame Robert, si elle revient. Après tout, il n'est pas mauvais que les abords de Farmoutiers se trouvent un peu difficiles. Il est vrai que madame des Clairets me parla des eaux de Belesme comme utiles à votre santé, et que je fis la réponse qu'elle vous a mandée: c'est la matière d'un sérieux entretien. J'ai vu M. le curé de Bannots, qui m'a donné de la joie dans le récit qu'il m'a fait de si heureux commencemens de ses soins. On m'a dit que vous souhaitiez de savoir quand madame de Montespan et madame de Fontevrault seroient en ce pays. On m'a mandé de Paris qu'elles devoient aujourd'hui arriver à Fresnes; je crois

qu'elles me donneront avis de leur arrivée. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers, et je vous rends grâces à toutes deux de vos extrêmes bontés.

A Meaux, 4 septembre 1695.

55.

Sur une affaire qu'on vouloit lui susciter, et la nouvelle année.

Je reçois, Madame, avec reconnoissance, la continuation de vos bontés. L'affaire que vos frères me vouloient faire ne m'incommodera guère, et retombera sur eux. Madame de Druy peut entrer. Je vous souhaite une sainte et heureuse année.

A Meaux, 2 de l'an 1696.

56.

Il lui promet d'aller la voir, et lui parle d'une affaire.

Je vous dis adieu, Madame, en partant pour Rebais, d'où j'espère être de retour mardi. J'arrêterai aujourd'hui à Jouarre : j'attends pour vous le lundi de Pâque.

J'ai oublié, Madame, de vous écrire du compromis qu'on avoit passé entre vous et M. le curé de Doui, que ce curé vous prie de ratifier; à quoi je m'attends, et suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, 16 avril 1696.

57.

Sur une indulgence, une retraite, et une neuvaine à sainte Fare.

Je vous envoie, Madame, l'approbation de l'indulgence que vous souhaitez, et je souhaite en tout favoriser et accroître la dévotion de votre sainte maison. Je n'ai jamais eu un moment de doute sur les bonnes intentions de madame de la Vieuville. Je plains son sort dans la dureté de M. son frère, et je chercherai tous les moyens de lui procurer plus de repos. Vous m'avez mandé, Madame, votre retraite entre les mains du P. de Morets, et j'attendois, je vous l'avoue, de trouver un autre nom après le mot de retraite; mais c'est toujours en me reposant sur votre choix. Je salue de tout mon cœur madame d'Arminvilliers.

La sœur Bénigne (1), qui vous honore toujours à son ordinaire, est attaquée d'un mal d'yeux qui lui a donné le mouvement de faire faire une neuvaine à sainte Fare. Je vous prie de l'avoir pour agréable, et de me mander le prêtre que j'en pourrai charger.

A Paris, 16 *juillet* 1696.

(1) C'étoit madame Cornuau, qui avoit suivi madame de Luynes à Torcy.



58.

Sur la neuvaine pour la sœur Bénigne, et une homélie du P. Séraphin.

Vous pouvez, Madame, faire entrer et coucher les personnes dont vous me parlez dans votre lettre.

J'ai mandé à sœur Bénigne ce que vous avez fait pour elle : elle vous fait mille remerciemens, et en effet se trouve mieux. La sainte ne refusera pas des vœux aussi agréables que les vôtres, unis aux saints sacrifices d'un si digne prêtre.

Le P. Séraphin a fait, selon sa coutume, une homélie excellente : il a une méthode admirable à partager son évangile, et en tire une fructueuse morale. J'ai vu dans une lettre du père de Riberolles quelque chose qui m'a fait peur, et qui en même temps m'a consolé. Vous me ferez beaucoup de plaisir de me donner part de vos nouvelles, et j'envoie exprès pour cela. Je salue madame d'Arminvilliers, et suis à vous comme vous savez.

A Germigny, 16 août 1696.

59.

Sur une religieuse malade, et une permission d'exposer le saint Sacrement.

J'ai reçu, Madame, le récit du mal de madame de Saint-Menoux; et vous pouvez l'assurer que la première chose que je ferai à Paris sera la consultation du médecin Dechaudrez et des autres. On m'a dit que vous souhaitiez exposer le saint Sacrement pour la saint Placide, et j'y consens. Je serois bien fâché, Madame, que vous comptassiez mon passage; et j'espère bien vous rendre, à mon retour de la Trappe, une plus longue visite.

A la Fortelle, 30 septembre 1696.

60.

Sur la nièce de cette abbesse, et quelques affaires.

Je prends part, Madame, à la sainte résolution que mademoiselle votre nièce a prise, et je prie Dieu qu'elle continue à vous donner une entière satisfaction.

Je vous donnerai satisfaction sur le sujet de la dignité de votre église; mais il est bon d'être ensemble, pour concerter tous les termes avec une commune satisfaction.

J'ai reçu la ratification du compromis avec M. le curé de Doui. Il faudroit voir dans le compromis si les termes n'en sont point expirés, ou s'il y a quelque chose qui lui ôte sa validité; c'est de quoi je me ferai rendre compte, et je tâcherai ensuite de vous tirer d'affaire. Je suis, Madame, autant à vous cette année que les précédentes, et cela ne durera pas moins que ma vie.

A Versailles, 14 janvier 1697.

61.

Il lui parle des mêmes affaires, et lui témoigne son attachement.

J'ENVOIE, Madame, pour vous assurer de la continuation de mon estime, et vous demander de vos nouvelles. M. le curé de Doui attend votre production. On me presse aussi du côté de la Ferté-Gaucher, au sujet de la chapelle dont nous avons parlé. Je ne ferai rien précipitamment ni sans un grand concours avec vous. Je tâcherai de vous voir après Pâque, et j'en ai un grand désir. Je salue madame d'Arminvilliers et la postulante, sans oublier ses chères sœurs, et en particulier ma filleule. Je suis à vous, Madame, comme vous savez.

A Meaux, 28 mars 1697.

62.

Sur les mêmes affaires.

Je vous envoie, Madame, la permission pour mademoiselle Pynondel, que vous demandiez par votre lettre du 13. Par celle du 28 mars, vous m'assuriez que vous produiriez pour l'affaire du curé de Doui, incontinent après les fêtes. Il est ici, et fort pressé pour ses décimes, en sorte qu'il est nécessaire de lui pourvoir. Cependant je n'entends rien de votre part, et je ne vois rien dans votre lettre du 18. Je vous prie d'exciter ceux que vous avez chargés de cette affaire, et me délivrer des pressantes et justes poursuites de ce curé. Il n'y a nulle autre difficulté pour les autres permissions, et je ne doute pas que vous n'ayez suppléé à ma réponse, surtout pour madame de Saint-Alexis.

A Paris, 24 avril 1697.

63.

Il lui témoigne son désir d'aller la voir.

Je me porte très-bien, Madame, de Farmoutiers et d'Arminvilliers. C'est un lieu charmant, et la compagnie l'est encore davantage. Je ne puis encore vous dire quand je pourrai vous aller voir; mais je

vous assure que je le désire beaucoup. Je salue de tout mon cœur madame votre sœur et mesdemoiselles vos nièces, surtout la novice, dont j'espère que vous aurez beaucoup de satisfaction.

A Paris, 17 juin 1697.

64.

Sur un procès qu'il l'engage à terminer, et une religieuse.

Je n'ai point du tout ouï parler, Madame, qu'on ait demandé les sacs, et votre procureur n'a point paru. Le curé a été ici durant trois semaines de suite, pressant le jugement, et mourant de faim, ses revenus étant saisis par vos ordres. S'il vous plaît de lui donner main-levée, je vous donnerai tout le temps que vous souhaiterez.

Il a été un temps que madame de Notre-Dame ne se seroit point éloignée de recevoir madame de la Vieuville. Ce qui s'est passé aux Clairets ne la fait pas désirer, et je ne sais quel parti prendre. Je suis à vous, Madame, de tout mon cœur.

A Paris, 1 août 1697.

65.

Sur le même sujet.

J'ai reçu, Madame, hier seulement votre lettre du 6. Le fait est que le curé meurt de faim, et qu'il

presse

presse le jugement avec raison. Que puis-je faire, si votre avocat nous tient aussi long-temps qu'il en a la mine? Faites en ce cas, je vous prie, travailler un autre, et en diligence; car ce pauvre curé n'en peut plus. Je le connois; mais enfin il a raison de vouloir finir. J'ai écrit à madame de la Vieuville. Je prévois que la fin sera de venir languir et peut-être mourir bientôt en son couvent, où l'on ne craint rien tant que son retour.

Je salue madame d'Arminvilliers de tout mon cœur.

A Meaux, 15 août 1697.

66.

Il la presse de faire réparer des églises dépendantes de son abbaye, et lui parle du curé de Doui.

Avant que de partir d'ici, Madame, je suis obligé de vous avertir que je vois, par les visites, qu'il y a de vos églises où l'on me rapporte qu'il faut faire des réparations considérables. Vous voyez bien, Madame, qu'il est de votre intérêt d'en être avertie, afin qu'il y soit pourvu avant l'hiver. Je suis aussi fort pressé par le curé de Doui. Nous sommes en vacation, et vous ne jouirez pas de vos avocats, si vous ne les pressez fortement. Je pars pour Dammartin, et de là, lundi pour Paris, pour être ici incon-

tinent après le départ du Roi pour Fontainebleau, où je compte d'aller vers octobre, et, en allant ou venant, d'avoir l'honneur de vous voir. Je vous conjure, Madame, de me mettre en état de finir avec le curé de Doui. Vous savez, sans rien ajouter, ce que je vous suis.

A Meaux, 7 septembre 1699.

67.

Sur une novice, et son désir d'aller visiter Farmoutiers.

Je vous prie, Madame, de faire examiner votre novice par M. Culembourg, en qui vous et moi nous nous fions.

Je ne refuserai point le dimissoire qu'on demande pour le sieur Gabriel Drouet, qui doit entrer à l'Institution.

Je me repose, Madame, selon vos souhaits, pour me mettre le plus tôt qu'il sera possible en état de visiter la plus noble partie du troupeau.

A Versailles, 26 mai 1699.

68.

Sur des pouvoirs de confesser, et l'entrée de parens dans le monastère.

M. de Pontas peut examiner votre troisième novice. Les pères Barbier et de Latour peuvent con-

fesser, et les parens entrer dans le monastère. Le pouvoir de confesser est donné aux gens de savoir et de mérite, que la rencontre adressera à Farmoutiers sans qu'on puisse m'en avertir. Voilà une réponse laconique : la conclusion ne sera pas moins courte ; c'est que personne au monde ne désire plus votre satisfaction que moi. Je pars demain pour Paris, jusqu'à la saint Etienne.

A Meaux, jeudi 8 juillet (1699.)

69.

Sur un prédicateur.

Je suis très-aise, Madame, que M. de la Roque, notre ancien théologal, prêche l'Avent et le Carême chez vous. Il est approuvé pour cela et pour les confessions même des religieuses. C'est un homme de piété et de doctrine. Je ne puis, Madame, vous remercier assez de toutes vos bontés, ni vous témoigner combien je vous suis acquis, et à la sainte maison.

A Versailles, 29 novembre 1699.

70.

Il lui annonce la nomination de son curé à une autre paroisse.

Je serois fâché, Madame, que vous sussiez d'autre que de moi la disposition que je fais de la personne

de votre curé pour la cure de Tancrou. Nous aurons le loisir de penser à son successeur. Je suis, Madame, comme vous savez, plein d'estime et de confiance pour vous. Je ne crois pas pouvoir confier cette paroisse à un plus capable d'y mettre l'instruction en vigueur.

A Versailles, 4 décembre 1699.

FIN.

TABLE

DES LETTRES INÉDITES.

FIN DE LA TABLE.

